



Snim

SOCIÉTÉ NATIONALE  
INDUSTRIELLE ET MINIÈRE

# RAPPORT ANNUEL 2010



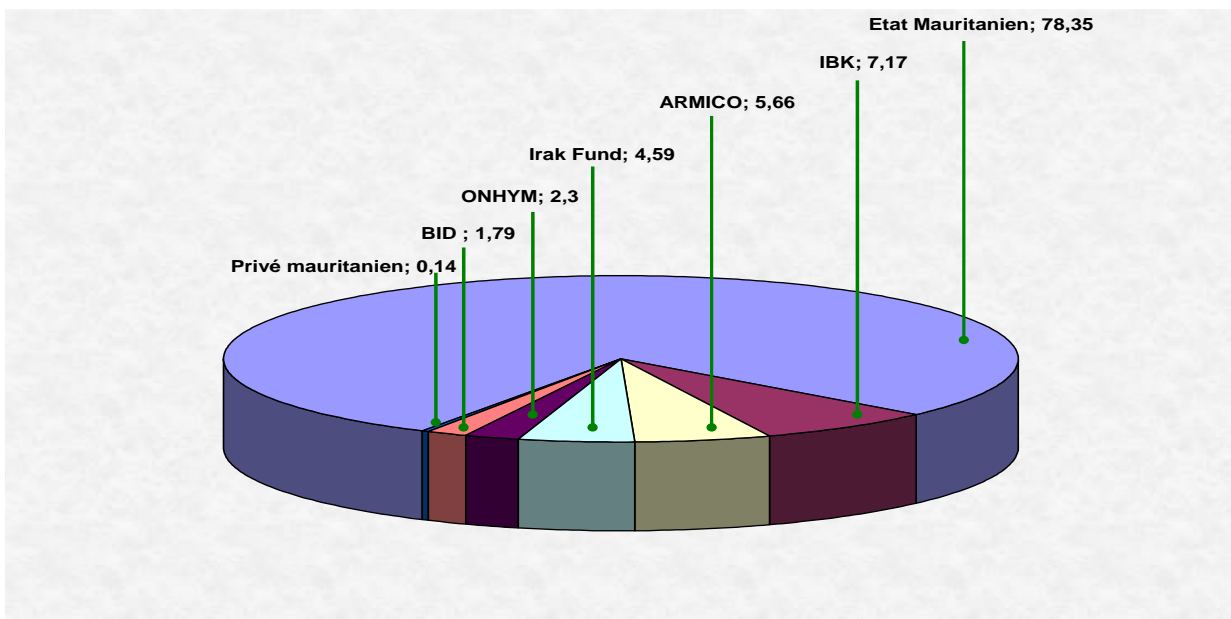
Un effort continu, une volonté de fer



## REPERES INSTITUTIONNELS

<b>Dénomination</b>	Société Nationale Industrielle et Minière « SNIM»
<b>Siège social</b>	Nouadhibou, Mauritanie
<b>Forme juridique</b>	La SNIM est une société anonyme de droit mauritanien régie par la loi du 18.01.2000 portant Code de Commerce et par la loi n° 78-104 du 15/04/78 portant création de la SNIM
<b>Date de constitution et durée</b>	La SNIM a été créée par la loi N°78-104 du 15.04.1978 sous le nom de « Société Nationale Industrielle et Minière » (succédant à la MIFERMA créée en 1952). La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du 1er janvier 1978, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus par ses statuts.
<b>Objet social</b>	La SNIM a pour objet : l'extraction et la vente du minerai de fer ainsi que la promotion de la recherche et l'exploitation des ressources minérales.
<b>Exercice social</b>	L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
<b>Registre de Commerce</b>	La SNIM est inscrite au registre de Commerce du Tribunal de Commerce de Nouakchott sous le N° 4579 du registre analytique.

## ACTIONNARIAT DE LA SNIM (en %)



Contacts		
Siège Social	Succursale de Paris	Réprésentation Nouakchott
Nouadhibou, Mauritanie BP 42 Tel : +222 4574 10 21 Fax : +222 4574 53 96 Email : <a href="mailto:contact@snim.com">contact@snim.com</a>	7, rue du 4 Septembre 75002 Paris - France Tel : +33 1 42 96 80 90 Fax : +33 1 42 96 12 26 Email : <a href="mailto:standard@snim.com">standard@snim.com</a>	Nouakchott - Mauritanie BP 40259 Tel : +222 45 29 90 50 Fax : +222 4525 36 89 Email : <a href="mailto:snim-nkc@snim.com">snim-nkc@snim.com</a>

## GOVERNANCE

### Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la SNIM, régulièrement constituée, représente l'ensemble de ses actionnaires. Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée Générale ou de se faire représenter. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et désigne les commissaires aux comptes.

### Conseil d'Administration

La SNIM est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil se réunit au moins trois (3) fois au cours d'un même exercice. Le Conseil a délégué à l'Administrateur Directeur Général les pouvoirs étendus et nécessaires à la Direction Générale et à l'administration courante de la Société avec faculté de substitution partielle ou totale.

### Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration a créé, en son sein, un Comité Exécutif composé de 4 administrateurs. Il prépare les sessions du Conseil d'Administration et fait office de commission des Marchés pour approuver tout marché supérieur ou égal à 2 millions d'euros. Il se réunit au moins trois (3) fois par an.

### Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration a créé, en son sein, un Comité d'Audit composé de 5 administrateurs. Il approuve la proposition de la désignation des commissaires aux comptes et le programme annuel de l'audit interne. Il examine les rapports d'audit et formule les recommandations nécessaires.

### Comité de Direction

Un comité de Direction, comprenant les directeurs délégués de la SNIM, le directeur du Chemin de Fer et du Port et celui du Siège d'Exploitation se réunit régulièrement autour de l'Administrateur Directeur Général. Il examine les questions relatives à la gestion de l'entreprise et à ses orientations.

### Comité de Coordination

Un Comité de Coordination réunissant l'Administrateur Directeur Général, les directeurs délégués, les conseillers et les directeurs sectoriels de la SNIM, se tient tous les trois mois pour passer en revue le programme de production et l'exécution du budget.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonction	Institution
Mohamed Cherif	Président du CA	Etat Mauritanien
Jewad Al-Qallaf	Vice-Président	Industrial Bank of Kuwait (IBK)
Mohamed Abdellahi Ould Oudaâ	Administrateur -DG SNIM	Etat Mauritanien
Brahim Ould Chadhli	Administrateur	Etat Mauritanien
Brahim Ould Abdellahi Ould Ravé	Administrateur	Etat Mauritanien
Yeslem Ould Hamdane	Administrateur	Etat Mauritanien
Cheikh El Kébir O/ Chbih	Administrateur	Etat Mauritanien
Ahmad Mashaqbah	Administrateur	Arab Mining Company
Hussien Mohsen Obied	Administrateur	Iraq Fund For External Development
Abdellah Mouttaqi	Administrateur	Office National des Hydrocarbures et des Mines (Maroc)
Ahmed Benali	Administrateur	Banque Islamique de Développement
Moulay Sidi Mohamed Abass	Administrateur	BMCI (Privés mauritaniens)



Séance du Conseil d'Administration

## MESSAGE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Chers actionnaires,**

L'économie mondiale aura été marquée, au cours des trois dernières années, par une crise profonde qui s'est traduite par une plus grande difficulté d'accès à la ressource financière, et par un rétrécissement du marché de notre secteur d'activité.

La reprise de la croissance, observée depuis le début de l'année 2010, et qui s'est traduite par une très forte pression sur le minerai de fer, aussi bien dans les pays développés qui constituent l'essentiel de notre clientèle traditionnelle que dans les pays émergents, a conduit à l'abandon par les producteurs miniers, du mécanisme classique de fixation annuelle des prix au profit d'un système de fixation trimestrielle, basé sur la moyenne du spot.

C'est dans le contexte de ce renouveau industriel et sidérurgique mondial que la SNIM a pu obtenir des résultats opérationnels globalement satisfaisants en écoulant 11,1 millions de tonnes de minerai de fer dont 57% en Europe et 43% en Asie et aligner un bilan financier exceptionnel porté notamment par la hausse des prix des minerais de fer.

La signature des Conventions de financement du PDM et le lancement de ses différentes composantes, suite à la levée de toutes les conditions suspensives aux premiers décaissements, une plus grande maîtrise de la qualité de nos produits et l'effectivité d'une présence équilibrée sur le marché mondial auront fait de l'année 2010 l'un de nos meilleurs exercices.

L'augmentation du volume vendu, la hausse du prix de la tonne et la maîtrise des coûts se sont traduites par une progression notable de notre chiffre d'affaires qui passe de 139 009 MUM en 2009 à 303 522 MUM en 2010 ; notre bénéfice a ainsi fortement progressé, passant de 32 684 MUM à 158 730 MUM en 2010.

Ces résultats financiers exceptionnels consolideront le rôle majeur de notre entreprise

dans le développement économique national en contribuant davantage à l'évolution du PIB, aux recettes d'exportation, au budget de l'Etat, à la lutte contre le chômage et au transfert des compétences.

L'intégration de la SNIM à l'économie nationale s'est quant à elle renforcée en 2010 par la création de deux nouvelles filiales dans le domaine des Assurances (DAMANE ASSURANCES) et dans celui de la Gestion des Installations Pétrolières (GIP).

L'engagement résolu de la SNIM de placer les ressources humaines au cœur de ses politiques et stratégies de développement s'est matérialisé en 2010 par l'élargissement des acquis sociaux, avec notamment l'approbation du programme de modernisation sociale dont les volets les plus importants auront été la mise en place de la retraite complémentaire, la modernisation des infrastructures médicales et la politique du logement.

Au terme d'une année riche en événements heureux, et à l'entame d'une autre pleine de promesses, je m'engage au nom du Conseil d'Administration, à ne ménager aucun effort pour permettre à notre Entreprise de réaliser ses objectifs de développement grâce à une recherche minière plus soutenue, une meilleure connaissance de ses gisements, une augmentation substantielle de ses capacités de production, et une maîtrise des coûts.

Au nom du Conseil, je tiens à féliciter tous nos employés pour le travail accompli au cours de l'année écoulée et à remercier l'ensemble de nos clients, bailleurs de fond et fournisseurs pour leur confiance renouvelée.

Mes remerciements et mes félicitations vont également à nos actionnaires et à l'Etat mauritanien dont l'appui continu à la SNIM lui a permis d'atteindre de nouveaux records de performances en 2010.

**Le Président du Conseil d'Administration  
MOHAMED CHERIF**

## FAITS MARQUANTS EN 2010

- Réouverture des sites T4/T5.
- Record historique des concassés au RHEIN
- Extension du réseau aérien 30KV et 5KV au Rhein et TO14.
  
- Abandon du mécanisme annuel de tarification (Benchmark) au profit d'un système trimestriel basé sur la moyenne du spot
- Forte progression du chiffre d'affaires et du bénéfice
- Création de deux nouvelles filiales : DAMANE ASSURANCES, Gestion des Installations Pétrolières (GIP).
  
- Démarrage effectif des chantiers de la majorité des projets du PDM
- Réception provisoire du projet de réhabilitation des installations du port
- Signature du marché du Projet d'une Centrale Eolienne de 5MW à Nouadhibou
  
- Mise en place de la retraite complémentaire.

## Situation du marché mondial:

Après des années 2008 et 2009 particulièrement difficiles, l'économie mondiale s'est globalement mieux portée en 2010. On enregistre une croissance réelle dans les pays émergents et même dans certains pays développés, comme les Etats-Unis et l'Allemagne. Ailleurs en Europe, l'économie se redresse lentement, mais elle reste menacée par l'instabilité financière et le poids de la dette publique.

Le secteur sidérurgique a profité de cette reprise. Sur le plan mondial, la production

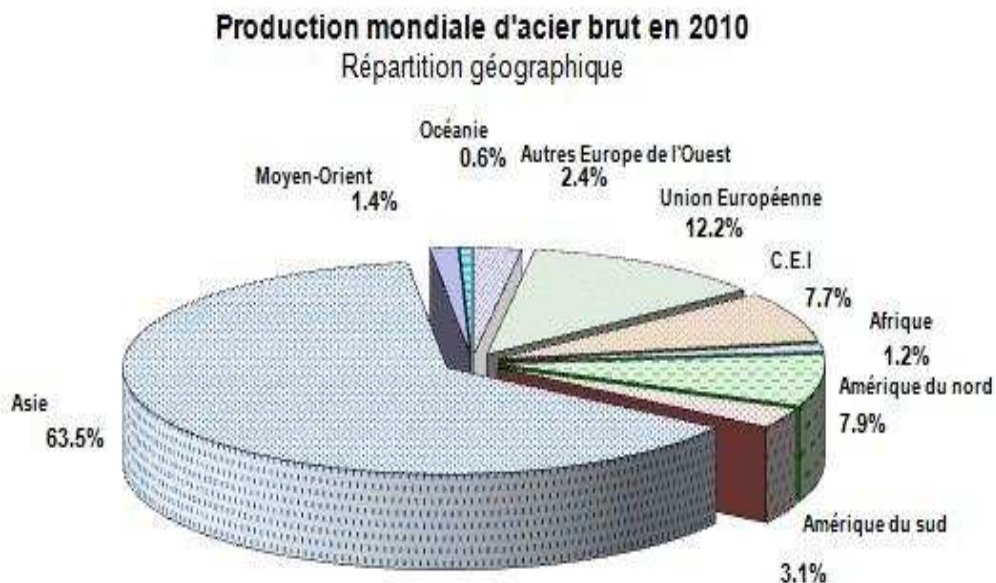
d'acier a augmenté de 16,7% par rapport à 2009. Les principales augmentations ont été enregistrées aux USA (+38,5%), au Japon (+25,3%) et en Europe (+24,6%). La plupart des installations de production, arrêtées depuis 2009, ont redémarré pour répondre à une demande de plus en plus croissante.

La production chinoise, qui était déjà élevée pendant les années de crise, a crû de 9,3%

Tirées par la consommation de l'acier, les importations de minerais de fer ont aussi suivi la tendance. La principale demande provient du marché chinois qui continue à attirer la moitié du commerce mondial de minerais. Cette forte pression sur le produit est à l'origine des changements profonds enregistrés par le marché en 2010 :

Augmentation substantielle des prix : 77 % environ.

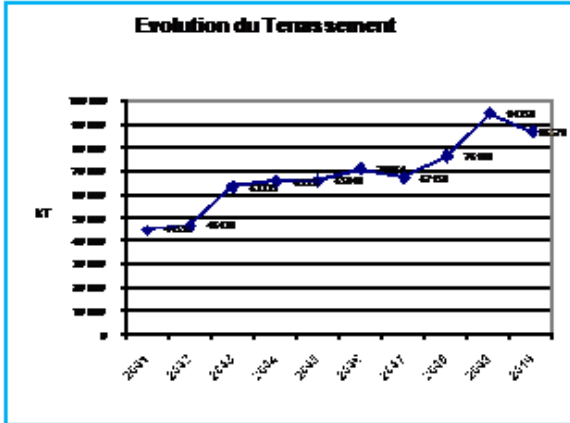
Abandon du mécanisme classique de tarification annuelle (Benchmark) au profit d'un système trimestriel basé sur la moyenne du spot



Source World Steel Association

## PRODUCTION

### I. Mine



Malgré une baisse de 9% par rapport à 2009, le terrassement est resté sur la tendance à la hausse amorcée en 2008. La décision, en février 2010, de rouvrir l'usine Rouessa a

lourdement pesé sur le résultat du terrassement annuel :

- des moyens prévus initialement pour d'autres sites y ont été affectés
- l'alimentation de l'usine RSA a nécessité un roulage de 16KM à partir de TO14 et d'Azouazil.

Le terrassement a aussi été handicapé par :

- le retard de l'acquisition de 4 camions prévue au 2<sup>ème</sup> semestre.
- le volume anormalement important des remblais, surtout au niveau des fosses MH2 et Rhein nord.

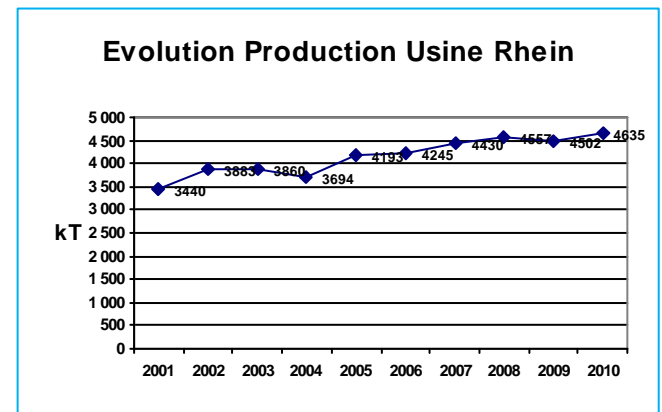
A noter que l'ouverture de RSA a permis de produire 646 KT supplémentaires de produits commercialisables.

### II. Usine Rhein

La production de l'Usine de RHEIN a enregistré une progression de 3% par rapport à 2009 et constitue un record historique.

La production de GMAB a sensiblement augmenté par rapport à 2009 (+138 KT) confirmant ainsi la tendance à la croissance observée depuis plusieurs années.

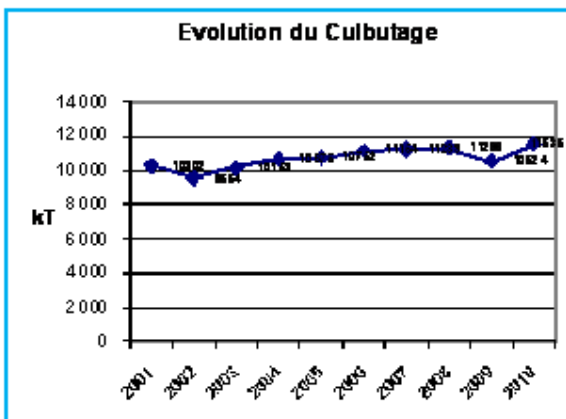
Par contre, la production de « l'Unité des spirales » en GFM (309KT) n'a pas évolué par rapport à 2009. Ce niveau de production est dû à la mévente de ce produit (2 bateaux seulement en 2010) et à la forte pression sur le GMAB.



### III. Chemin de Fer

Le programme du culbutage a été réalisé à 101,2%. Il a sensiblement augmenté par rapport à 2009 (+ 9.6%), ce qui traduit le bon comportement de la chaîne de production en 2010.

Les performances du chemin de fer sont restées à de bons niveaux.

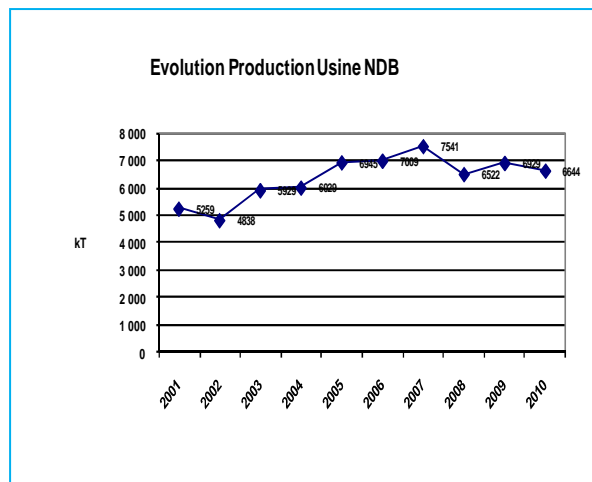


## IV. Usine de Nouadhibou

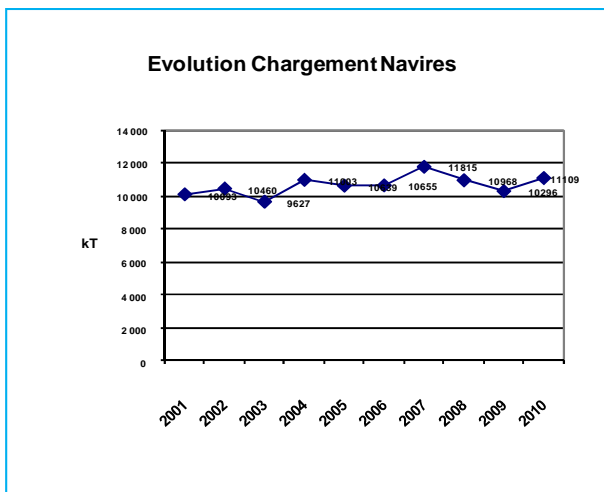
L'usine de Nouadhibou a réalisé son programme, malgré son arrêt pendant deux semaines au mois d'avril pour le remplacement de la couronne du Stacker 3.

Toutefois, son efficacité reste handicapée par le recyclage du TRI (calibrés riches).

Pour atténuer ce problème, l'un des deux concasseurs quaternaires a été remplacé en 2010. Il est prévu également de remplacer le deuxième en 2011.



## V. Le port de Nouadhibou



Le chargement des navires a enregistré, par rapport à 2009, une augmentation de 814 kT.

Cependant, la forte demande de minerai et l'exécution des travaux des modifications des installations du port (projet RIMP), ont engendré une dégradation du temps de séjour des bateaux qui passe de 6,75 jours en 2009 à 10,4 jours en 2010, entraînant ainsi une augmentation des surestaries de 0,91 US\$/t à 1,65 US\$/t.

## VENTES

Comme la plupart des producteurs, la SNIM a opté pour l'abandon du Benchmark afin de profiter des niveaux de prix qu'offre le nouveau système de tarification. Elle a également écoulé plusieurs cargaisons sur le marché spot lorsque les prix de celui-ci sont plus avantageux.

Par ailleurs, et pour s'adapter aux changements du marché, la SNIM a engagé une action à 2 niveaux :

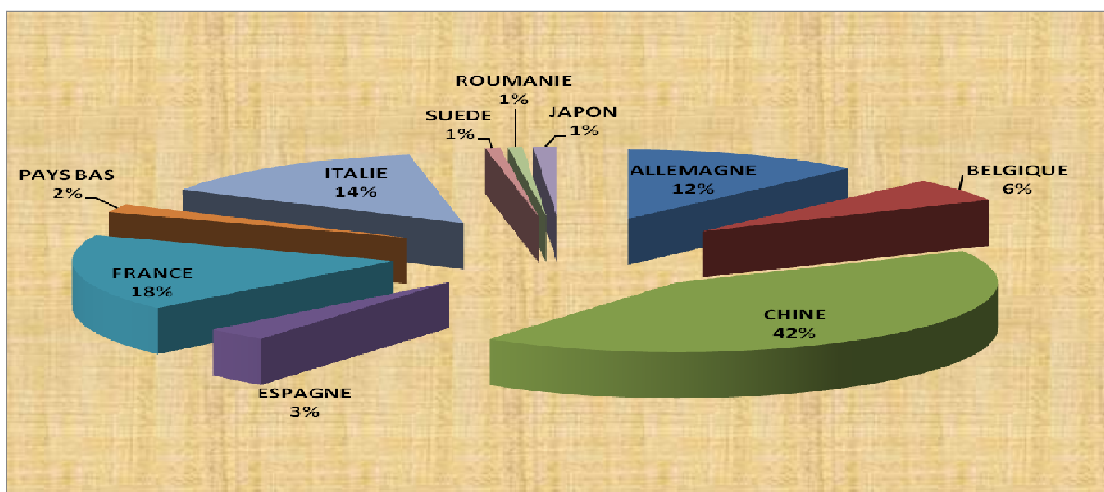
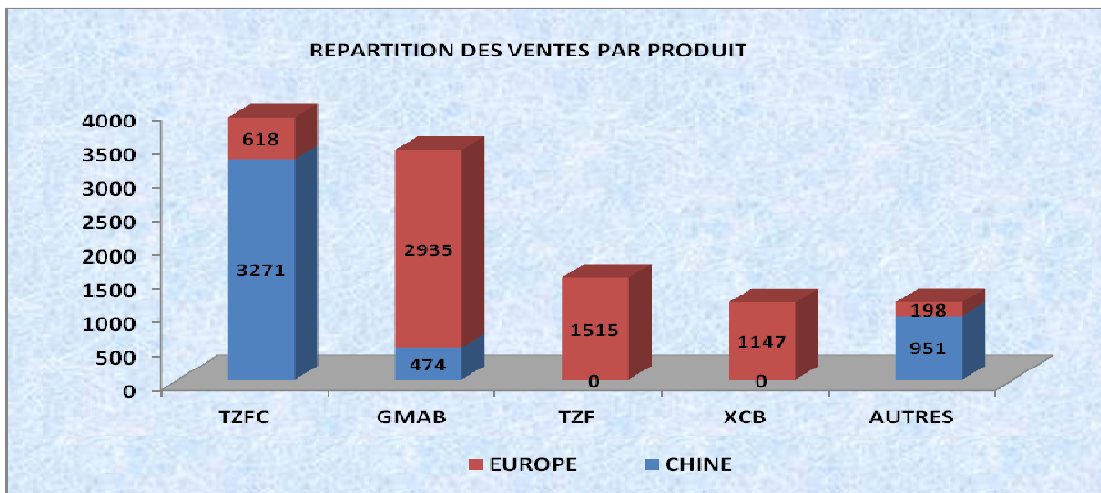
- Revue de la structure de son offre de produits, qui était essentiellement constituée de matériaux pauvres n'ayant plus de clients significatifs;
- Mise en place d'une formule permettant de répondre, de manière stable, à la forte demande du marché asiatique.

C'est dans ce cadre que le nouveau produit TZFC a été lancé avec le double objectif de valoriser l'ensemble de nos ressources et proposer, nonobstant l'handicap de l'éloignement, un produit compétitif sur le marché chinois. En 2010, les ventes de ce produit ont atteint 3,9 millions de tonnes, représentant 35% des ventes totales.

Les ventes globales ont été de 11,1 millions de tonnes, en augmentation de 8% par rapport à 2009.

La SNIM a cherché à équilibrer ses exportations entre l'Europe (marché traditionnel) et l'Asie (marché émergent).

La Chine a représenté 43% de nos ventes de 2010, contre 60% en 2009.



## FINANCES :

Cette année le chiffre d'affaires de la SNIM s'est élevé à 303 522 MUM (1 092,63 MUS\$) contre 139 009 MUM (532,28 MUS\$) en 2009 avec un bénéfice réalisé de 158 730 MUM (564,27 MUS\$).

Cette hausse du chiffre d'affaires résulte de l'augmentation des ventes et de l'importante augmentation des prix du minerai de fer enregistrée en 2010.

Le stock de la dette passe de 57 705 MUM (220,81 MUS\$) en 2009 à 79 195 MUM (281,53 MUS\$) en 2010 suite aux premiers décaissements de la dette du PDM.

Le volume des investissements réalisés en 2010 a représenté 66 823 MUM (238 MUS\$).

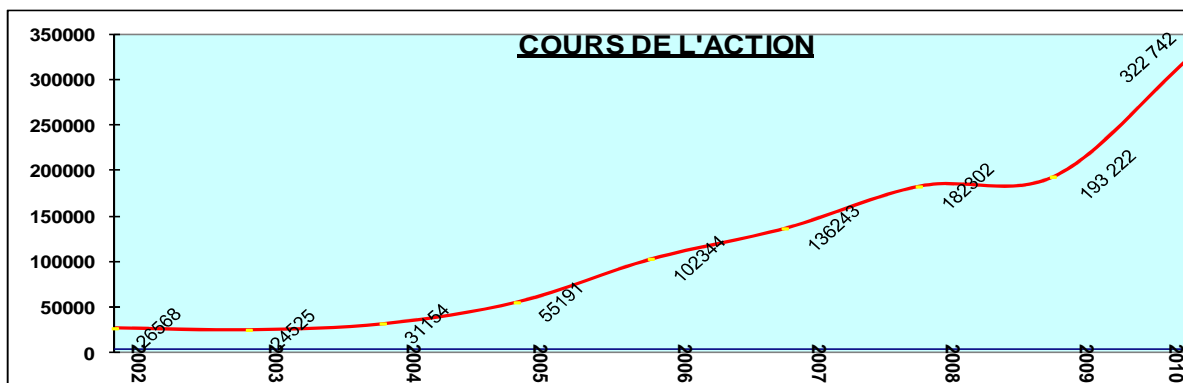
### Etats financiers résumés :

INDICATEURS	Comptes Sociaux			
	2010 en MUM	2009 en MUM	2010 en M\$	2009 en M\$
Chiffre D'affaires	303 522	139 009	1 092,63	532,28
Résultat net	158 730	32 684	564,27	125,06
Valeur ajoutée	243 152	83 048	864,39	317,78
Résultat opérationnel	192 549	45 053	684,50	172,39
CAF	179 952	53 708	639,71	205,51
Fonds Propres	393 100	235 344	1 397,44	900,53
Dettes a Mlt	79 195	57 705	281,53	220,81
Total actif	532 193	328 745	1 891,91	1 257,92
Investissements	66 823	39 090	237,55	149,58

#### Ratios

Ratios d'endettement DLMT/CP	20%	25%	20%	25%
Rentabilité Economique RN/Total Actif	30%	10%	30%	10%
Rentabilité Financière RN/CP	40%	14%	40%	14%

La valeur de l'action est calculée sur une base mathématique (Situation nette / le nombre d'actions).



## RECHERCHE

### • Recherche Mineraï

En 2010, les travaux de recherche de mineraï de fer hématite ont concerné essentiellement la Kédia d'Idjil et M'Haoudat.

D'importantes réserves de plus de 25 millions de tonnes ont été mises en évidence à Tazadit 4 & 5, et ont été intégrées dans le programme de production à long terme de la SNIM. Des forages de pré-exploitation ont été également réalisés au Rhein ( 6182 m).

### Recherche Eau

Neuf forages au total, dont 7 de reconnaissance et 2 d'exploitation ont été réalisés dans la bordure sud de la Kédia.

Par ailleurs, 4 forages d'exhaure ont été faits dans les fosses de TO14 (3) et MHDT (1).

### • Géophysique

Des mesures géophysiques au sol sur plus de 350 km de profils, ont été exécutées pour :

- vérifier les anomalies d'or et de métaux de base repérées par géophysique héliportée dans l'Amsaga,
- guider la recherche hydrogéologique dans la zone de Zouérate



### • Projets de diversification

Les travaux de recherche pour l'Or et les métaux de base ont été localisés sur le permis El Medah dans l'Amsaga. Ces travaux ont consisté en la réalisation de 4163 m de sondages (dont 1172 m en carottage et 2991 m en circulation inverse). Les échantillons prélevés sur ces sondages sont en cours d'analyses.

## PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION

### Guelb II

#### Présentation

L'objectif du Projet "**Guelb II**" est de produire annuellement 4MT supplémentaires de concentrés enrichis. Le projet GUELB II couvre :

- L'extension de la mine existante
- Une nouvelle Usine d'enrichissement d'une capacité annuelle de 4MT de concentrés de haute qualité
- L'extension de la centrale électrique
- La modernisation et l'extension des installations annexes existantes (ateliers, bureaux...)
- La mise en exploitation d'un nouveau champ captant d'eau, et un réseau d'adduction de 55 Km.



#### Avancement

Dès la signature de la Convention de Financement du PDM, le Projet Guelb II a été lancé. Sur la période considérée, les actions suivantes ont été réalisées :

- Finalisation de l'ingénierie de détail
- Adjudication des principaux lots de fournitures
- Fin des travaux préparatoires du site pour la phase construction
- Préparation des soumissions pour le lot couvrant l'ensemble des travaux GC et Montage
- Recrutement de plus du tiers du personnel exploitant requis
- Elaboration du Plan de formation et d'intégration associé.

### Le nouveau port minéralier



#### Présentation

Le nouveau port minéralier permettra à la SNIM de répondre aux besoins de sa clientèle actuelle et potentielle en adaptant ses installations portuaires à leurs attentes, et en réduisant notamment le temps d'attente des navires avant et après le chargement.

Capable de recevoir, à terme, des minéraliers de 250 000 tonnes, le nouveau port est conçu dans l'optique de maîtrise des coûts de sa maintenance. La composante génie civil du projet comprend la construction d'un quai en béton armé d'une

longueur de 403m et d'une passerelle de 800m.

Le volet équipement, comporte la fourniture et le montage d'une ligne de chargement des navires (des convoyeurs, une trémie et un chargeur de navires d'une capacité de 10 000 tonnes /h).

#### Avancement

- Signature du marché pour les 2 lots : Génie Civil et Fourniture Equipements
- Démarrage du projet

## Le nouveau centre de formation

### Présentation

Le nouveau centre de formation (NCF) répond aux besoins de la SNIM en personnel qualifié dont le recrutement est consécutif aux nombreux départs à la retraite, à la mise en œuvre de nouveaux projets de développement et du passage à la semaine de 40 heures.

Tout en permettant de satisfaire les besoins de l'entreprise en renforcement de capacités du personnel existant, le centre offrira sur le marché national une formation de qualité.

La première partie du projet comprend la construction d'un nouveau centre de formation à Zouerate et la réhabilitation du centre de Nouadhibou.

Quant à la deuxième composante, elle permettra de réaliser les programmes pédagogiques, d'assurer la formation des formateurs et du personnel administratif et d'acquérir les équipements nécessaires.



### Avancement

- Démarrage des travaux de génie civil
- Réception provisoire prévue au 2<sup>e</sup> trimestre 2011.

## Modernisation de la maintenance de la Voie Ferrée

### Présentation

Le projet comporte notamment la construction, à Nouadhibou, d'une usine de fabrication de traverses en béton monobloc ; ce projet permettra l'acquisition des équipements destinés à la mécanisation des travaux d'entretien de renouvellement de la voie ferrée : dégraisseur cribleuse, régleuse balayeuse de ballast, une rame de manutention des rails, deux machines à remplacer les traverses.

La SNIM a déjà effectué les premiers essais sur les traverses en béton monobloc sur 360 mètres.

### Avancement

- Signature du marché pour les 2 lots (Construction de l'usine pour la fabrication des traverses en béton monobloc et Acquisition des équipements de mécanisation des travaux de la Voie)
- démarrage du projet

## Modernisation du système de télécommunications

### Présentation

Ce Projet assurera, notamment, la sécurité du chemin de fer entre Nouadhibou et Zouerate et améliorera la performance et la régularité des trains.

Egalement ce projet de modernisation du système de télécommunications permettra de répondre aux besoins croissants liés au réseau téléphonique et à la transmission de données.

### Avancement

- Signature du marché pour les 4 lots (Fibre optique, Alimentation, Réseau radio et Applications Ferroviaires)

## Réseaux électriques de Zouerate

### Présentation

Ce projet permettra de répondre à la demande grandissante en électricité générée par le développement de la ville de Zouerate. Tout en assurant la qualité et la continuité du service pour les installations de la SNIM, le projet permettra, en particulier, d'alimenter les quartiers périphériques de la ville.

### Avancement

Ce projet comporte trois parties :

- Une Ligne électrique industrielle de 30 KV entre PG11 et ZRT, qui a été réceptionnée
- Un Poste de répartition
- L'électrification des quartiers périphériques de la ville de Zouerate dont les travaux sont terminés

## Modification de la Manutention TO14

### Présentation

La SNIM envisage de modifier l'installation actuelle de TO14 en vue de créer un stock tampon de l'ordre de 150 KT. Cette réalisation donnera aux opérations minières une autonomie suffisante par rapport aux trains.

La DPS a reçu l'étude de faisabilité du projet le 22/12/2010 et l'élaboration du DAO est en cours (choix de la stratégie du marché).

Les nouvelles installations permettront notamment d'augmenter la capacité de production des fines et de diminuer la pression sur l'usine de Nouadhibou.



### Avancement

- Réalisation de l'Etude de Faisabilité
- Elaboration de DAO en cours

## Réhabilitation des installations de Manutention du Port

### Présentation

Ce Projet a permis à la SNIM d'acquérir un ensemble d'équipements (convoyeurs à bandes, une Roue - Pelle et deux Stackers) devant remplacer des équipements en fonction depuis plusieurs années.

Le remplacement de la roue-pelle sur chenilles par une roue-pelle sur rails contribuera à fiabiliser et à augmenter la cadence de chargement des navires, par conséquent la réduction des surestaries.



En rendant la marche de l'usine indépendante de l'opération de stockage Est des produits finis venant de Zouerate par le stacker 4, la mise en service des nouveaux équipements va également assurer la sécurisation de l'opération de stockage Ouest par le remplacement du Stacker 2, en service depuis 1967

### **Avancement**

Ce projet comporte l'acquisition d'une Roue-pelle, de deux Stackers et de convoyeurs à bandes dont les réceptions provisoires ont été prononcées en Novembre 2010

## **Laboratoire d'Analyses Minerais à Zouérate**

### **Présentation**

La maîtrise de la qualité des produits et la satisfaction des clients sont les principales motivations du projet de construction d'un nouveau laboratoire d'analyses de minerais à Zouérate. Conçu conformément aux standards internationaux, ce projet est constitué de deux composantes: étude et fourniture du mobilier; construction du labo (génie civil)

### **Avancement**

- Lancement de DAO
- Finalisation du contrat

## **Centrale Eolienne de 5MW à Nouadhibou**

### **Présentation**

Ce projet a pour objectifs principaux :

- Contribuer à satisfaire les besoins croissants en énergie électrique des nouveaux projets
- Réduire les coûts de revient énergétiques de la SNIM
- Réduire la consommation des produits pétroliers
- Développer une compétence dans le domaine des énergies renouvelables.



### **Avancement**

- Signature du marché en Décembre 2010

## **Traitement de l'eau saumâtre**

### **Présentation**

Le traitement de l'eau saumâtre vise à augmenter l'offre d'eau potable au profit des populations de la ville de Zouérate. La ville est actuellement sous-alimentée à cause du manque de réserves d'eau propre à la consommation humaine et si l'eau existe elle est mélangée à l'eau saumâtre.

La DPS a reçu l'étude de faisabilité du projet le 26/12/2010.

Une étude préliminaire réalisée auparavant, a mis en évidence le procédé d'osmose inverse comme alternative de dessalement. Le recrutement d'un bureau d'études pour le suivi du projet est actuellement en cours.

Le projet aboutira à l'installation d'une Usine de traitement de l'eau saumâtre capable de combler les déficits en eau potable de la ville de Zouérate.

### **Avancement**

L'étude de faisabilité du projet a été réalisée

## RESSOURCES HUMAINES

### **Programme de modernisation sociale :**

Le conseil d'administration de la SNIM a approuvé un programme de modernisation sociale comprenant : la mise en place d'une retraite complémentaire, un plan d'amélioration de la couverture médicale, une nouvelle politique de logement et des mesures d'amélioration du pouvoir d'achat.

### **Motivation du personnel :**

Comme la motivation du personnel est au cœur de la politique de gestion des ressources humaines, une gratification annuelle a été octroyée aux travailleurs dans le cadre de la tradition du partage des bons résultats de l'entreprise. De même, il a été décidé d'accorder une augmentation des salaires selon le mérite. Plusieurs primes et indemnités ont également été rehaussées.



### **Formation du personnel :**

Le développement des compétences du personnel demeure une grande préoccupation. C'est dans ce cadre que de nombreuses sessions de formations ont été organisées en interne et en externe.

L'entreprise poursuit également sa politique d'octroi de bourses d'études pour des formations supérieures à l'étranger.

Les travaux de construction du nouveau Centre de Formation Technique de Zouerate sont en cours depuis décembre 2009 et ils devraient s'achever en 2011.

En attendant, la mise en place des composantes pédagogiques du nouveau dispositif de Formation Professionnelle se poursuit avec le démarrage officiel, en 2010, de la formation initiale dans deux filières.

### **Cadre de vie :**

Consciente de la nécessité d'offrir à ses travailleurs un cadre de vie décent, l'entreprise a renforcé l'approvisionnement régulier des Economats en produits de première nécessité. Dans le même ordre d'idées, des chaussées et des espaces verts ont été aménagés à Zouerate et à Cansado.

Sur le plan médical, une réflexion sur l'amélioration significative des prestations sanitaires a été engagée avec comme objectifs prioritaires : la mise en place de structures sanitaires pluridisciplinaires de références.

## ACHATS ET LOGISTIQUE :

En 2010, les efforts d'optimisation entrepris au niveau du processus Achats et Logistique, ont permis de:

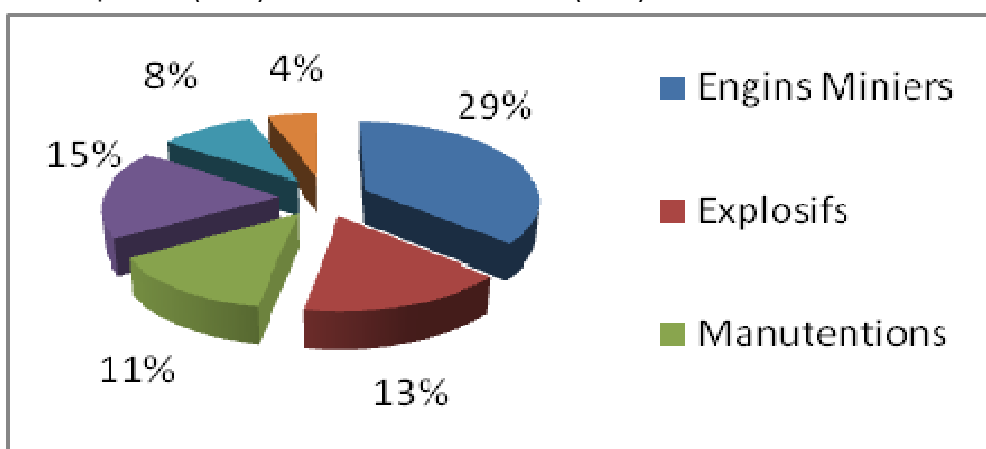
- sécuriser l'approvisionnement des besoins stratégiques ;

- contenir l'inflation sur tous les produits hors carburants

Et ce, malgré la tension du marché sur les articles de firs, les caoutchoucs, les aciers et le cuivre, consécutive à la reprise de l'économie mondiale.

### Répartition des Achats par classe de produits

Les engins miniers ont occupé la première place des engagements hors carburants ( 29%) suivis des pneus (15%) et des articles de firs (13%) .



### Taux de l'inflation au niveau des principales familles d'articles

Familles d'articles	Inflation 2010/2009
Métaux et articles communs	0,75%
Produits industriels	<b>8,78%</b>
Outillage & Matériel de soudure	- 7,60%
Electricité	- 0,67%
PDR Véhicules automobiles	-3,27%
Engins miniers	- 5,32%
Matériels ferroviaires	- 5,27%
Installations fixes et bâtiments	- 0,05%
Divers	- 19,26%
<b>Inflation totale , hors Carburants et lubrifiants</b>	<b>- 0,46 %</b>
Carburants	<b>26,22%</b>
Lubrifiants	<b>1,65%</b>

## SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL :

L'année 2010 a surtout été marquée par :

- une consolidation du SME au niveau de toute l'entreprise et la poursuite des programmes environnementaux,
- la réalisation de plusieurs études d'impact environnemental (Port, Guelb2, Centrale Eoliennes, Carrières SNIM, Mine de Tazadit1, etc.)
- le démarrage du processus de certification conformément à la Norme internationale ISO 14001.



## AUDIT GENERAL INTERNE :

L'année 2010 a été marquée par une activité soutenue au niveau des missions d'audit; c'est ainsi que l'AGI a réalisé 15 missions touchant certains processus, certaines filiales et quelques thèmes spécifiques. L'AGI a également assuré le suivi des audits réalisés en 2007, 2008 et 2009 ;

L'activité de l'inspection a été lancée et a touché les processus à risque et enjeux forts. Au niveau du contrôle interne, un nouveau projet orienté vers la prévention et la détection des fraudes a été configuré et sera finalisé en 2011

## COMPTES SOCIAUX CERTIFIES

### ETAT DE SITUATION FINANCIERE

#### ACTIF

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>Actifs non – courants</b>		<b>280 069</b>	<b>215 888</b>
Immobilisations corporelles	4.1	251 674	201 388
Actifs de prospection	4.1	1 200	1 404
Actifs incorporels	4.2	370	335
Autres actifs financiers	4.3	1 269	880
Participations dans les entreprises associées	4.3	25 555	11 881
<b>Actifs courants</b>		<b>252 124</b>	<b>112 857</b>
Stocks et en-cours	4.4	48 733	42 088
Clients et comptes rattachés	4.5	47 344	15 340
Autres débiteurs	4.6	14 599	6 094
Produits dérivés	4.7	2 909	476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	138 539	48 859
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>532 193</b>	<b>328 745</b>

#### PASSIF

En millions d'ouguiyas		31/12/2010	31/12/2009
<b>Capital et réserves</b>		<b>393 100</b>	<b>235 344</b>
Capital émis	4.9	12 180	12 180
Primes d'émission		6 464	6 464
Gains nets latents sur contrats à terme	4.7	969	(88)
Résultats accumulés non distribués		373 487	216 788
<b>Passifs non courants</b>		<b>93 252</b>	<b>64 445</b>
Emprunts portant intérêts	4.10	79 195	57 705
Obligations au titre des retraites	4.11	13 561	6 517
Provisions	4.12	495	222
<b>Passifs courants</b>		<b>45 842</b>	<b>28 957</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	23 798	18 532
Impôts	4.14	13 150	5 838
Autres taxes	4.15	100	632
Autres créditeurs	4.16	6 822	3 205
Contrats à terme	4.7	1 970	749
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>532 193</b>	<b>328 745</b>

## COMPTES SOCIAUX CERTIFIES

### COMPTE DE RESULTAT

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>Chiffre d'affaires</b>	5.1	<b>303 522</b>	<b>139 009</b>
Produits des activités annexes	5.2	2 612	2 012
Autres produits opérationnels	5.3	1 920	1 084
<b>Produit des activités ordinaires</b>		<b>308 054</b>	<b>142 105</b>
Variation des stocks de produits finis et des travaux en-cours		3 992	3 465
Production immobilisée		4 306	3 975
Marchandises et matières consommées	5.4	(61 731)	(54 704)
Frais de personnel	5.5	(25 902)	(16 608)
Dotations aux amortissements et provisions	5.6	(21 221)	(21 832)
Impôts et taxes	5.7	(129)	(177)
Autres charges opérationnelles	5.8	(14 820)	(11 172)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>192 549</b>	<b>45 053</b>
Produits financiers	5.9	15 943	13 379
Charges financières	5.10	(22 024)	(12 992)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>186 468</b>	<b>45 440</b>
Taxe unique sur le chiffre d'affaires		(27 738)	(12 756)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>158 730</b>	<b>32 684</b>
<b>Résultat par action - 1 218 000 actions en ouguiyas</b>		<b>130 321</b>	<b>26 834</b>

### ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'exercice		158 730	32 684
Impact des instruments financiers		1 057	637
<b>Résultat global</b>		<b>159 787</b>	<b>33 320</b>

## COMPTES SOCIAUX CERTIFIES

### TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
Bénéfice net avant impôt		186 468	45 440
Dotations aux amortissements et provisions	6.1	24 517	15 478
Reprises sur amortissements et provisions	6.4	(4 809)	(4 932)
+/- Value sur acquisitions / cessions d'immobilisations			1
Gains / Pertes de changes	6.5	2 592	(490)
Produits de placement		(1 391)	(2 106)
Charges financières		2 218	2 052
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	6.2	(39 981)	1 852
<b>Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles</b>		<b>169 613</b>	<b>57 294</b>
Intérêts payés		(2 199)	(2 128)
Impôt payé sur la taxe unique		(20 468)	(17 173)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>146 946</b>	<b>37 993</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	6.3	(69 230)	(34 157)
Encaissement résultant de la cession de matériel		0	0
Intérêts encaissés		1 299	2 007
Dividendes reçus		92	99
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(67 840)</b>	<b>(32 051)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements provenant d'emprunts		26 742	6 916
Remboursements d'emprunts		(7 999)	(7 820)
Dividendes versés		(8 169)	(20 724)
<b>Flux provenant des opérations de financement</b>		<b>10 574</b>	<b>(21 628)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>		<b>89 680</b>	<b>(15 686)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>48 859</b>	<b>64 543</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	6.6	<b>138 539</b>	<b>48 859</b>

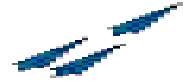
## COMPTES SOCIAUX CERTIFIES

### ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2009</b>	<b>12 180</b>	<b>6 464</b>	<b>204 836</b>	<b>(724)</b>	<b>222 755</b>
Réévaluation des immobilisations					0
Réévaluation des instruments financiers				637	637
Résultat			32 684		32 684
Dividendes			(20 732)		(20 732)
Autres					0
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>12 180</b>	<b>6 464</b>	<b>216 788</b>	<b>(88)</b>	<b>235 344</b>
Réévaluation des immobilisations					
Réévaluation des instruments financiers				1 057	1 057
Résultat			158 730		158 730
Dividendes			(8 171)		(8 171)
Autres			6 140		6 140
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>12 180</b>	<b>6 464</b>	<b>373 487</b>	<b>969</b>	<b>393 100</b>

(1) - TAT : Transaction à Terme

## DIVERSIFICATION :



Tout en continuant à consolider son métier de base, la SNIM a choisi de poursuivre sa politique de diversification pour une plus large intégration à l'économie nationale.

Depuis sa création, le Groupe SNIM s'est agrandi et compte aujourd'hui **neuf** filiales opérationnelles :

- 1) **SAMMA** (acconage, manutention et transit)
- 2) **SAFA** (fonderie, fabrication pièces d'usure)
- 3) **SOMASERT** (distribution, hôtellerie, tourisme et transport)
- 4) **ATM** (construction routes, génie civil, bâtiment et travaux publics, gestion immobilière)
- 5) **COMECA** (fabrication, confection et réparation des pièces et ensembles mécaniques)
- 6) **SAMIA** (extraction et vente de gypse, production et vente plâtre)
- 7) **GMM** (exploitation des pierres de granite et de marbre)

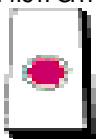
et en 2010

- 8) **GIP** (exploitation des installations de réception, stockage et distribution des hydrocarbures raffinés ou non raffinés)
- 9) **DAMANE ASSURANCE** (activité d'assurance et de réassurance pour l'incendie, accidents et risques divers).

Globalement ces filiales ont enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires passant d'environ **12,3 Milliards** UM en 2009 à **18,6 Milliards** en 2010 ainsi qu'une amélioration très positive de la situation nette de **8,4 Milliards** UM à **17,4 Milliards** pour la même période.

Le bénéfice net consolidé des filiales a été de **687 Millions** d'ouguiya malgré une situation conjoncturelle de crise au niveau du tourisme et démarrage d'activités (GMM, GIP ...).

Par ailleurs, la SNIM s'est engagée dans le transport aérien, elle participe au capital de la **Mauritanian Airlines** (à hauteur 25%) et assure la présidence de son Conseil d'Administration.



## TABLEAUX DE RESULTATS DES FILIALES

**SAMMA -s.a** (Société d'acconage et de manutention en Mauritanie) **Part SNIM 52,50%**

**Activité:** Consignation, Transit et manutention aux ports de Nouadhibou et Nouakchott,

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	1626	1449	1469
Situation nette	1391	1252	1183
Chiffre d'affaires	955	930	1031
Résultat net	209	148	234
EFFECTIFS	74	82	82

**SAFA -s.a** (Société arabe du fer et de l'acier) - **Part SNIM 100%**

**Activité :** Exploitation d'une fonderie d'une capacité de 2 000 T

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	1251	1057	1242
Situation nette	900	731	677
Chiffre d'affaires	1383	991	1405
Résultat net	169	54	171
EFFECTIFS	101	106	106

**SOMASERT - s.a** (Société Mauritanienne de service et de tourisme)-  
**Part SNIM 100%**

**Activité:** Gestion des infrastructures hôtelières et promotion du potentiel touristique du pays

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	508	279	361
Situation nette	374	152	145
Chiffre d'affaires	547	400	403
Résultat net	-240	7	35
EFFECTIFS	33	38	38

**ATM - s.a** (Société d'assainissement, de travaux, de Transport et de Maintenance) Part SNIM 100%

**Activité:** Travaux de routes et de Génie Civil

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	20653	15894	10318
Situation nette	4717	4742	4422
Chiffre d'affaires	12799	8163	6422
Résultat net	283	320	246
EFFECTIFS	349	318	259

**COMECA- s.a** (Construction Mécanique de L'Atlantique) - Part  
SNIM 92 ,84%

**Activité:** Fabrication, confection et réparation des pièces,  
charpentes et ensembles mécaniques

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	1325	1086	941
Situation nette	901	800	666
Chiffre d'affaires	843	934	1061
Résultat net	129	168	231
EFFECTIFS	69	64	58

**SAMIA - s.a** (Société arabe des industries Métallurgiques) -  
Part SNIM 50%

**Activité:**Extraction et vente du Gypse, production du plâtre

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	1310	1237	1038
Situation nette	1185	1082	930
Chiffre d'affaires	798	867	677
Résultat net	167	201	122
EFFECTIFS	42	42	43

**GMM - sa** (Granites et marbres de Mauritanie) Part SNIM 21%

**Activité :** Exploitation et commercialisation de pierres  
ornementales

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	1164	459	464
Situation nette	618	39	80
Chiffre d'affaires	893	4	30
Résultat net	-62	-40	-71
EFFECTIFS	17	18	18

**GIP S.A** (Gestion des Installations Pétrolières) Part SNIM 68%

**Activité :** Stockage, transport et la distribution des hydrocarbures  
raffinés

Désignation (en millions d'ouguiyas)	2010	2009	2008
Total bilan	7731		
Situation nette	7315		
Chiffre d'affaires	371		
Résultat net	35		
EFFECTIFS	61		

## Fondation SNIM....

**De multiples réalisations pour améliorer, de façon durable, les conditions de vie des populations.**



L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la feuille de route 2010-2011 de la Fondation dont l'exécution a permis de réaliser plusieurs infrastructures sociales, scolaires, sanitaires et ou religieuses le long de la voie ferrée et à Birmogrheïn. La fondation a également distribué d'importantes quantités de fournitures et d'équipements scolaires dans la zone .

La décision d'externalisation et de restructuration du système micro financier de la Fondation, l'étendant aux autres catégories de la population en plus des retraités SNIM, a été l'un des faits marquants du bilan 2010.

Sur le plan sanitaire, le 25 Novembre 2010, de l'extension de l'Hôpital régional de Zouerate (161 MUM sur fonds propres) a été inaugurée. En équipement, quatre ambulances neuves ont été acquises au profit des localités de Boulenoir, Tmeimichatt, Choum et Birmogrheïn.

Près de 9 MUM de dotation en médicaments essentiels et équipements sanitaires ont été décaissés au profit de 08 postes de santé situés le long de la voie ferrée en plus de la localité de Birmogrheïn. La Fondation a aussi financé la campagne annuelle de vaccination des enfants dans la wilaya du Tiris Zemmour.

Le 03 Décembre 2010, la Centrale électrique de Choum, cofinancée à

hauteur du tiers par la Fondation en partenariat avec l'Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services, a été mise en marche. C'est dans le même esprit qu'un camion-citerne à eau flambant neuf d'un coût de plus de 38 MUM a été acquis au profit de la ville de Birmogrheïn.

Dans le cadre des infrastructures collectives, la Fondation a construit 3 mosquées à Inal, Tmeimichatt et F'derick suivant un plan architectural original, comme elle a construit un abattoir moderne à Choum.

Avec le slogan «chaque élève sur une table avec des cahiers et des stylos suffisants pour ses cours», la Fondation a distribué dans 7 localités de la zone, environ 3,5 MUM de fournitures scolaires au profit de 2.000 élèves et elle a fourni plus de 8 MUM d'équipements scolaires, composés principalement de tables bancs. Parallèlement, elle a procédé à l'extension et à la réhabilitation des écoles à Tmeimichatt, Choum, Touajil et Fdérik.

Par ailleurs, l'année 2010 a été aussi marquée par l'organisation et la gestion par la Fondation, de l'adhésion des retraités SNIM et de leur famille, à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie avec prise en charge de la totalité des cotisations y afférentes. A la fin de l'année, 668 cartes de soins CNAM, ont été délivrées aux retraités et à leurs familles.

Reconnue comme étant le bras social de la SNIM, en 2010, la Fondation s'est fortement impliquée dans la supervision, le contrôle ou la réalisation de travaux d'intérêt national sous le mandat de la société mère (coordination de la contribution de la SNIM à la mise en place de l'Ecole de Mines de Mauritanie, supervision des travaux de pavage des routes et trottoirs à Nouakchott, etc.).

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE**
**ACTIF**

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>Actifs non - courants</b>		<b>279 343</b>	<b>215 769</b>
Immobilisations corporelles	5.1	259 040	206 664
Actif de prospection	5.1	1 200	1 404
Actifs incorporels	5.2	2 863	370
Autres actifs financiers	5.3	1 513	1 101
Participations dans les entreprises associées	5.3	14 521	6 161
Titres mis en équivalence	5.3	128	
Impôts différés actifs		79	70
<b>Actifs courants</b>		<b>273 955</b>	<b>127 270</b>
Stocks et en-cours	5.4	50 234	43 484
Clients et comptes rattachés	5.5	56 793	24 000
Autres débiteurs	5.6	19 798	9 141
Produits dérivés	5.7	2 909	476
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.8	144 220	50 119
Actifs destinés à la vente			51
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>553 298</b>	<b>343 039</b>

**PASSIF**

En millions d'ouguiyas		31/12/2010	31/12/2009
<b>Capitaux propres et réserves</b>		<b>397 736</b>	<b>238 535</b>
Capital émis	5.9	12 180	12 180
Primes d'émission		6 464	6 477
Gains nets latents sur contrats à terme	5.7	969	(88)
<b>Résultats accumulés non distribués</b>		<b>378 123</b>	<b>219 966</b>
Réserve Légale		1 218	1 218
Report à nouveaux		169 740	138 457
Résultat de l'exercice		159 672	32 797
Ecart de réévaluation		47 494	47 494
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>3 662</b>	<b>1 203</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>98 279</b>	<b>65 348</b>
Emprunts portant intérêt	5.10	83 767	58 103
Obligations au titre des retraites	5.11	13 983	6 968
Provisions	5.12	529	276
<b>Passifs courants</b>		<b>53 620</b>	<b>37 954</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	5.13	26 972	19 604
Impôts	5.14	13 150	5 839
Autres taxes	5.15	1 290	1 264
Autres créditeurs	5.16	9 668	7 023
Concours bancaires	5.8	569	3 389
Contrats à terme		1 970	749
Passifs liés aux actifs destinés à la vente		-	85
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>553 298</b>	<b>343 039</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>6.1</b>	319 444	149 937
Produits des activités annexes		2 915	2 147
Autres produits opérationnel		901	418
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>323 260</b>	<b>152 503</b>
Variation des stocks de produits finis et des travaux en cours		4 255	3 640
Production immobilisée		4 306	3 975
Reprises sur amortissements et provisions			
Marchandises et matières consommés		(65 833)	(57 830)
Frais de personnel	<b>6.2</b>	(27 630)	(18 059)
Dotations aux amortissements et provisions	<b>6.3</b>	(20 656)	(22 519)
Impôts et taxes		(544)	(328)
Autres charges opérationnelles	<b>6.4</b>	(22 570)	(15 127)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>194 588</b>	<b>46 255</b>
Produits financiers	<b>6.5</b>	16 462	13 739
Charges financières	<b>6.6</b>	(22 990)	<b>(13 817)</b>
Activités non poursuivies		0	(71)
Quote parts dans le résultat des titres mis en équivalence		(13)	
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>188 047</b>	<b>46 107</b>
Charge d'impôt sur le résultat		(28 172)	(13 133)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>159 875</b>	<b>32 974</b>
<b>Part revenant aux intérêts minoritaires</b>		<b>203</b>	<b>176</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'exercice		159 875	32 974
Impact des instruments financiers		1 057	637
<b>Résultat global</b>		<b>160 932</b>	<b>33 611</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En millions d'ouguiyas	Note	31/12/2010	31/12/2009
<b>ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>			
Bénéfice net avant impôt		188 047	46 107
Dotations aux amortissements et provisions	7.1	25 076	16 957
Reprises sur amortissements et provisions	7.4	(4 339)	(4 214)
+/- Value sur acquisition / cessions d'immobilisations		(1)	1
Gains / Pertes de changes	7.5	2 592	(492)
Produits de placement		(1 299)	(2 007)
Charges financières		2 218	2 052
Quote part des titres mises en équivalence		13	
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	7.2	(40 157)	1 059
<b>Flux de trésorerie brut provenant des activités opérationnelles</b>		<b>172 150</b>	<b>59 462</b>
Intérêts payés		(2 199)	(2 128)
Impôt payé sur la taxe unique		(20 901)	(17 551)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>149 050</b>	<b>39 783</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations	7.3	(70 035)	(36 287)
Encaissement résultant de la cession de matériel		35	1
Intérêts encaissés		1 299	2 007
Dividendes reçus		0	0
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>(68 701)</b>	<b>(34 279)</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Encaissements provenant d'emprunts à LT		30 538	6 916
Remboursements d'emprunts		(8 070)	(8 364)
Dividendes versées		(8 236)	(20 789)
Augmentation du capital		2 340	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>16 572</b>	<b>(22 237)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>		<b>96 921</b>	<b>(16 733)</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>46 730</b>	<b>63 472</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	7.6	<b>143 651</b>	<b>46 739</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'ouguiyas	Capital émis	Primes d'émission	Résultats accumulés	Gains nets latents sur TAT (1)	Total	Intérêts minoritaires
<b>Capitaux propres au 01/01/2009</b>	<b>12 180</b>	<b>6 477</b>	<b>207 220</b>	<b>(724)</b>	<b>225 153</b>	<b>1 092</b>
Réévaluation des instruments financiers				637	<b>637</b>	
Résultat			32 797		<b>32 797</b>	111
Dividendes			(20 731)		<b>(20 731)</b>	
Autres			679		<b>679</b>	
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	<b>12 180</b>	<b>6 477</b>	<b>219 965</b>	<b>(87)</b>	<b>238 535</b>	<b>1 203</b>
Réévaluation des instruments financiers				1 057	<b>1 057</b>	
Résultat			159 672		<b>159 672</b>	2 458
Dividendes			(8 171)		<b>(8 171)</b>	
Autres			6 643		<b>6 643</b>	
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	<b>12 180</b>	<b>6 477</b>	<b>378 109</b>	<b>970</b>	<b>397 736</b>	<b>3 661</b>

(1) - TAT : Transaction à Terme

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes clos au 31 décembre 2010 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 25 avril 2011.

### 1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2010 concernent principalement le passage d'une référence annuelle à une référence trimestrielle pour la fixation des prix du minerai de fer. Les négociations de fixation des prix ont été longues ce qui a retardé la signature des contrats de vente du minerai de fer. Cela n'a pas eu d'impact sur l'activité mais a seulement occasionné une augmentation des créances clients à la clôture..

La reprise des commandes en 2010 notamment sur le marché traditionnel (Europe). Cette situation s'est traduite par l'augmentation des chargements et par la hausse significative des prix par rapport à 2009.

Pose de la première pierre du nouveau port minéralier.

Lancement de l'avis d'appel d'offres pour le projet de modernisation des réseaux des télécommunications sur la voie.

Prise de contrôle de la gestion des installations pétrolières à Nouadhibou par la SNIM à travers la Société Installations Pétrolières (GIP).

Entrée de la SNIM dans le capital de nouvelle compagnie de transport aérien : Mauritania Airlines International (MAI).

Perte de contrôle de la GMM par la SNIM suite à l'entrée dans le capital de cette filiale de Tino-Horizonte Sahel, un consortium de sociétés espagnoles opérant dans le façonnage et la commercialisation de la pierre.

Le Projet de Modernisation a démarré sur l'exercice ; les coûts engagés au 31/12/2010 sont de 40 207 MUM. Les impacts du projet sont détaillés dans les compléments d'informations relatifs à l'état de situation financière.

Nomination d'un nouveau président du Conseil d'Administration : M. Mohamed Cherif en remplacement de M. Mohamed Sidiya Ould Mohamed Khaled.

### 2. OBJET ET ACTIVITES DE LA SOCIETE

La Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) est une société anonyme (S.A) de droit mauritanien enregistrée en République Islamique de Mauritanie.

Son siège social est basé à Nouadhibou, Boîte postale 42.

Elle a pour objet l'extraction et la commercialisation de minerai de fer. La société extrait du minerai de fer à partir des mines de M'Haoudat, des Guelbs et de la Kédia, tout en poursuivant ses activités de recherches minières.

### 3. METHODES COMPTABLES

#### 3.1 Principes de préparation des états financiers

##### Normes applicables

Les états financiers consolidés de la SNIM ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

La publication en normes IFRS se justifie par :

Une volonté d'harmonisation des investisseurs et bailleurs de fonds qui sont les principaux utilisateurs des états financiers,

L'utilisation de ce référentiel par les partenaires de la SNIM,

Le souci de comparabilité de l'information financière.

Il n'existe pas de norme, interprétation et guide d'application IFRS entrés en vigueur en 2010 ayant un impact sur la présentation des comptes au 31 décembre 2010.

Les normes, interprétations et guides d'application IFRS entrés en vigueur en 2010 et n'ayant pas d'impact sur la présentation des comptes au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Les normes modifiées suite aux amendements IFRS3R – Regroupement d'entreprises- :
  - IAS 27 Amendements - Etats financiers individuels et consolidés
  - IFRS 5 Améliorations 2008
  - Améliorations 2009 - Amendements d'IFRS 2, IAS 38 et IFRIC 9
  - IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IAS 39 - Amendements - Eléments éligibles à la couverture
- IFRS 2 - Amendement - Transactions intra-groupes (...) réglées en trésorerie
- IFRIC 12 - Accords de concession de services
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients

Les normes, interprétations et guides d'application IFRS publiés mais qui ne sont pas encore obligatoires sont les suivants :

- IAS 24 - Informations relatives aux parties liées
- IFRS 9 - Instruments financiers
- IAS 32 - Amendement - Classement des émissions de droits
- IFRIC 14 - Amendement - Paiements d'avance d'exigences de financement minimal
- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres

La société mène actuellement une analyse pour déterminer les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes sociaux de la SNIM.

### Principes généraux

Les principes utilisés se basent sur la méthode du coût historique et sur la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception (1) des instruments financiers dérivés et (2) des catégories d'immobilisations réévaluées, évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet d'une couverture de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers sont présentés et évalués en ouguiyas. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en millions d'ouguiyas.

Le compte de résultat est présenté par nature.

Les postes de l'état de situation financière sont présentés suivant la classification actifs courants et non courants, passifs courants et non courants.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent les actifs courants du Groupe. Les autres actifs constituent des actifs non courants. Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent les dettes courantes. Les autres dettes sont non courantes.

Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés et conformément aux principes comptables internationaux, l'évaluation de certains soldes de l'état de situation financière ou du compte de résultat nécessite la prise en compte, par la Direction du Groupe, d'un certain nombre d'estimations ou appréciations et d'hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et

de passifs et sur les charges et produits du compte de résultat. Ces estimations ou appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

### **3.2 Principes de consolidation**

Les entreprises contrôlées de manière exclusive par le Groupe, que ce soit de droit (détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote), contractuellement ou de fait (direction durable des opérations financières et opérationnelles), sont consolidées par intégration globale. Les comptes sont pris à 100%, poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Les sociétés contrôlées conjointement par le groupe sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés non contrôlées exclusivement par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence si le pourcentage de contrôle résultant de la détention directe ou indirecte des droits de vote est supérieur à 20%.

Le Groupe détient une participation dans une coentreprise. Une coentreprise résulte d'un accord contractuel, en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Une entité sous contrôle conjoint est une coentreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation. Le Groupe comptabilise sa participation dans une entité contrôlée conjointement en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'Actif net détenu attribuable au Groupe. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de la co-entreprise. Les profits et pertes résultant des transactions entre le Groupe et la co-entreprise sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans la co-entreprise.

#### **3.2.1 Opérations éliminées en consolidation**

Les soldes au 31 décembre 2010 des comptes de créances et de dettes entre sociétés du groupe, les charges et produits réciproques entre sociétés du Groupe ainsi que les opérations intragroupe telles que paiements de dividendes, plus ou moins values de cession, dotations ou reprises de provisions pour dépréciation de titres consolidés, ou de prêts à des sociétés du groupe sont éliminés en tenant compte de leur effet sur le résultat.

De même, les marges internes sur stocks sont également éliminées.

#### **3.2.2 Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise**

##### **Coût d'acquisition**

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser les acquisitions de filiales. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition, auxquels.

##### **Écarts d'acquisition**

L'écart résiduel éventuel, correspondant à l'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière sous la rubrique "Écart d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3R "Regroupements d'entreprises" mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est enregistrée au compte de résultat. Elle est irréversible.

### 3.2.3 Opérations en devises – écarts de conversion

En raison de la nature de l'activité de la SNIM, de nombreuses opérations sont libellées en devises étrangères. La conversion des opérations et des comptes en ouguiyas s'effectue selon les bases suivantes :

- ✓ Les immobilisations corporelles et incorporelles, de même que les stocks de matières premières et autres approvisionnements, sont converties aux cours de change en vigueur à la date de leur acquisition, à l'exception de certaines catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation,
- ✓ Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur libellée dans une monnaie étrangère, sont comptabilisés en utilisant les cours de change qui existaient à la date où ces valeurs ont été déterminées,
- ✓ Les autres comptes d'actif et de passif sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de la clôture. Les pertes et profits résultant de la conversion sont imputés au compte de résultat,
- ✓ Les charges et produits sont convertis aux cours de change à la date de transaction.

#### 3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hormis les coûts de main d'œuvre considérés comme négligeables, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La méthode de la réévaluation est appliquée.

Constructions :	Coût d'acquisition
Installations complexes spécialisées :	Juste valeur
Matériel ferroviaire et de voie :	Juste valeur
Matériel d'exploitation :	Coût d'acquisition
Matériel de transport :	Coût d'acquisition
Autres immobilisations corporelles :	Coût d'acquisition

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilité estimées.

Constructions :	14 à 30 ans
Installations complexes spécialisées :	15 à 30 ans
Matériel ferroviaire et voie ferrée :	10 à 30 ans
Matériel d'exploitation :	5 à 30 ans
Matériel de transport :	5 ans
Autres immobilisations corporelles :	5 ans

A compter de l'exercice 2009, les actifs détenus en vertu de contrats de location financement sont initialement enregistrés à l'état de situation financière à leur juste valeur, ou si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est comptabilisée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

Les accords qui ne revêtent pas la forme légale d'un contrat de location sont analysés sur la base d'IFRIC 4 afin de déterminer s'ils ne contiennent pas un contrat de location à comptabiliser selon la norme internationale IAS 17.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet d'une recherche de perte de valeur lorsque des événements ou changements indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée par l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Dans le cadre du projet Guelbs 2 et du port minéralier, des obligations implicites pourraient conduire la SNIM à comptabiliser des actifs en vue du démantèlement et/ou du réaménagement des installations. La SNIM reste également attentive aux évolutions législatives et décisions prises en la matière par l'administration mauritanienne. (cf 3.14 Remise en état des sites)

### **3.4 Actifs incorporels**

Les actifs incorporels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ces derniers sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité économique estimée entre 3 à 5 ans.

Les valeurs comptables des actifs incorporels font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable.

Les actifs incorporels du groupe ne comprennent pas de goodwill.

### **3.5 Actifs de prospection et d'évaluation des ressources minérales**

La norme IFRS 6, qui précise l'information financière relative à la prospection et à l'évaluation des ressources minérales et dont l'application est obligatoire depuis l'exercice 2006, est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Actifs incorporels : les dépenses éligibles sont celles prévues par le §9 d'IFRS 6, et ne concernent que les frais de recherche et développement prévus par IFRS 6, notamment :

- Acquisition des droits de prospecter,
- Études topographiques, géophysiques et géotechniques,
- Forage d'exploration,
- Creusage et tranchée,
- Échantillonnage.

Actifs corporels : ce sont les actifs corporels utilisés par la structure dédiée à la recherche.

Les valeurs brutes de ces actifs au 31 décembre 2010 s'élèvent à:

Actif corporel de prospection :	2 278 MUM,
Frais de recherches :	425 MUM.

Les amortissements de ces actifs au 31 décembre 2010 s'élèvent à :

Actif corporel de prospection	1 078 MUM
Frais de recherches :	75 MUM

### **3.6 Autres actifs financiers**

Des prêts qui ne portent pas d'intérêts sont consentis aux salariés du Groupe. Des dépôts sont réalisés à la demande des sociétés d'électricité, d'eau et de télécommunication mauritaniennes afin de couvrir les éventuels défauts de règlement ou les détériorations d'équipements utilisés. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts et les dépôts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés ou versés.

### **3.7 Stocks et en-cours**

Les stocks et en-cours sont composés essentiellement de matières premières, de minerai de fer et autres approvisionnements.

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements, y compris les pièces de rechange, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de minerai de fer, y compris le minerai gardé en verse, sont valorisés au prix de revient moyen pondéré ou à la valeur réalisable nette si elle s'avère lui être inférieure. Les prix de revient comprennent les coûts directs des mines, des sites de production, du chemin de fer et du port, ainsi qu'une quote-part d'amortissements et de frais généraux.

Cette valorisation est déterminée abstraction faite des frais financiers, des frais généraux fixes et variables encourus pour transformer les matières premières en produits finis et des frais liés à la fonction commerciale.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### **3.8 Dépréciation des actifs**

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", des tests de dépréciation sont pratiqués pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an, lorsqu'il s'agit d'actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des écarts d'acquisition.

Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs regroupés en unité génératrice de trésorerie (UGT) devient supérieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est notamment appréciée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Les écarts d'acquisition sont ventilés par unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests d'impairment.

La dépréciation, imputée en priorité le cas échéant sur l'écart d'acquisition, est comptabilisée dans une rubrique spécifique du compte de résultat dès lors que les montants sont significatifs. Les dépréciations éventuellement constatées sur les écarts d'acquisition ne pourront pas être reprises ultérieurement.

### **3.9 Définition des unités génératrices de trésorerie**

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test doit être effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, catégorie qui n'existe pas à la SNIM.

Pour ce test de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les critères de définition des UGT présentés ci-dessus ont conduit le Groupe SNIM à procéder au regroupement suivant :

Société SNIM : il s'agit d'un ensemble intégré et homogène regroupant les trois mines exploitées à Zouerate, la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires de Nouadhibou. Il a été considéré que tant les mines que la desserte ferroviaire privée et les installations portuaires ne pouvaient générer séparément des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par les autres composantes de l'ensemble constituant la SNIM.

Société GMM : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (carrières de marbre et granits), et de son profil de risque et de rentabilité.

Société SAFA : Cette société renferme l'activité fonderie du groupe SNIM.

Société COMECA : Cette structure est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (fabrication mécanique), et de son profil de risque et de rentabilité,

Société ATTM : Cette société renferme l'activité travaux, transport et maintenance du groupe SNIM.

Société SOMASERT : Cette société exerce une activité d'Hôtellerie et de Tourisme.

Société SAMIA S.A. : Cette société est considérée comme une UGT du fait de ses spécificités liées à son activité (gypse, plâtre), et de son profil de risque et de rentabilité.

Société SAMMA : Cette société renferme les activités acconage et manutention.

Société GIP : Cette société renferme l'activité de stockage, de transport et de la distribution des Hydrocarbures raffinés

La valeur d'usage de ces unités ou regroupements d'unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de ces unités ou regroupement d'unités, une perte de valeur est enregistrée pour la différence; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

### **3.10 Clients et comptes rattachés**

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables éventuels. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Il n'est procédé à aucune actualisation des créances car le délai de règlement client que nous avons calculé pour 2010 s'élève à 26 jours.

### **3.11 Coûts des emprunts**

En application de la norme internationale IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont inscrits comme un élément du coût de cet actif.

### **3.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, les caisses et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

### **3.13 Emprunts**

La dette de la SNIM est principalement contractée auprès de bailleurs de fonds internationaux à des taux dits préférentiels.

Suivant les principes de la norme IAS 39, les emprunts à taux préférentiels sont classés en "autres passifs financiers". A ce titre, ils devraient être enregistrés à l'origine à leur juste valeur, soit une valeur actualisée sur la base du taux de marché en vigueur pour une dette de caractéristiques similaires ou pour un emprunteur similaire.

Pour calculer la valeur de marché d'un emprunt consenti à un taux préférentiel, et donc hors marché, il s'agit de déterminer de façon fiable un taux d'actualisation des flux futurs. Ce taux est déterminé en fonction du marché et prend en compte plusieurs éléments :

- la devise de l'emprunt,
- la signature de l'emprunteur (ou encore spread de crédit).

La norme IAS 39 accepte, en cas d'absence de données en lecture directe sur le marché, de valoriser un emprunt à taux préférentiel par comparaison avec les emprunts à taux fixe et de maturité identique contractés par ailleurs par le Groupe ou avec les taux pratiqués à des conditions normales de marché dans une société similaire par la taille et l'activité.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM, les données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels ne sont pas disponibles :

- Absence d'un marché de financement à long terme des activités privées en devises en Mauritanie,
- Difficulté d'évaluer le spread de crédit de la SNIM,
- Absence d'entreprise d'extraction minière comparable en Afrique de l'Ouest.

Il est donc impossible de déterminer de façon fiable une valeur de marché des emprunts à taux préférentiels contractés par la SNIM. Dans ce cas, la norme IAS 39 autorise la comptabilisation des actifs / passifs financiers à leur coût historique qui correspond au montant reçu. Les intérêts sont enregistrés sur la base du taux facial.

Dans le cadre de la réalisation du Projet de Développement et de Modernisation, la SNIM a signé des conventions de financement avec des institutions financières commerciales et des bailleurs de fonds institutionnels pour un montant total de 710 millions de dollar sur l'exercice 2009 et 28 millions de dollar Américain sur l'exercice 2010.

Ces nouvelles conventions signées avec les bailleurs obligent la SNIM à respecter les ratios suivant pendant toute la durée des financements :

- Ratio d'endettement inférieur ou égal à 3.5
- Ratio de liquidité supérieur ou égal à 1.5
- Ratio de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1.3
- Ratio de structure financière consolidée inférieur ou égale à 2
- Ratio des suretés des créances

### **3.14 Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les engagements résultant de restructurations sont comptabilisés au moment de leur annonce aux personnes concernées.

#### **Remise en état des sites :**

Les obligations juridiques relatives à la réhabilitation des sites d'extraction minière sont régies par le cadre réglementaire suivant au 31 décembre 2010 :

Code minier :

- L'obligation de remise en état des sites est évoquée dans le code des mines de 1979.
- L'actualisation de ce code en 2009, suite à la parution de la loi n° 2009-26 du 07 Avril 2009, précise que tout abandon d'exploitation d'une zone d'extraction minière doit nécessairement faire l'objet d'un arrêté ministériel arrêtant les actions prises en terme de «sécurité, salubrité publique et caractéristiques essentielles du milieu environnant ».
- Au 25 avril 2011, **aucun décret d'application n'a été arrêté** par le conseil des ministres instaurant les obligations pratiques.

Loi portant sur l'environnement :

- La loi n° 2000-45 portant sur l'environnement, confirme l'existence de cette obligation légale de procéder à des remises en état des sites d'extraction sur le territoire Mauritanien.
- Ce texte promulgué le 26 juillet 2000 précise à l'article 44 que:

"L'exploitation de carrière ou de mines ainsi que les travaux de recherches minières devront être conçus et exécutés de manière à :

- ne pas endommager l'environnement aux abords des chantiers ni créer ou aggraver des phénomènes d'érosion,

- permettre la remise dans leur état initial les sites des chantiers exploités.

La remise en état des sites incombe à l'exploitant de la carrière ou de la mine. Les modalités et les délais d'exécution des travaux seront fixées par décret pris sur rapport conjoint du Ministre chargé de l'Environnement et du Ministre chargé des Mines."

(Titre III : De la protection des ressources et du milieu naturel / Chapitre III : La protection du sol et sous-sol / Article 44)

Cette loi a fait l'objet de l'adoption des décrets suivants :

- Le décret n°2004-94 requiert la réalisation d'étude d'impact environnemental pour l'ouverture à l'exploitation de toute mine de capacité supérieure à 100 tonnes/jour.
- Le décret n° 2007-107 confirme cette obligation, et requiert à l'article 7.8 que les mesures prises dans le cadre de cette obligation de réhabilitation des sites soient assorties de garantie bancaire, mais ne fixe aucune ligne directrice quand à l'interprétation du terme de « réhabilitation ».
- Le 04 février 2009, le décret 2009-051 est adopté dans le cadre de la loi sur l'environnement, sans porter modification à l'article 14 du décret 2008-159 statuant sur l'obligation suivante : « Deux mois avant l'expiration du permis d'exploitation, le cadastre minier doit en informer le cadastre des Mines et de la Géologie pour qu'elle veille à ce que le titulaire exécute les travaux de réhabilitation conformément aux dispositions prises au décret relatif à la Police des Mines et au décret relatif à l'environnement minier . »

**Au 25 avril 2011, ces deux décrets ne sont pas parus.**

En conclusion, l'obligation légale, si elle existe n'est pas assortie de décret d'application précisant son interprétation, l'évaluation de l'obligation ne pouvant être effectuée de manière fiable, aucune provision n'est comptabilisée dans les comptes de la SNIM à la date de clôture.

Par ailleurs, depuis fin février 2011, la SNIM est agréée ISO 14001. Dans ce cadre, les objectifs fixés sont l'analyse environnementale des sites, le lancement du plan de management environnemental et la définition des objectifs et du programme environnemental.

Le département juridique de la SNIM est en veille afin de surveiller les évolutions législatives relatives à ces obligations.

Le département technique travaille actuellement sur les hypothèses de valorisation sur la base d'une interprétation des lois en vigueur et des obligations implicites résultant de la certification ISO 14001.

Une provision sera donc comptabilisée dès lors qu'une évaluation fiable de l'obligation sera réalisable. Les variations de l'évaluation de ce passif seront comptabilisées conformément à l'interprétation IFRIC1.

### **3.15 Coût des avantages au personnel**

#### **Régime à prestation définie**

Il existe, au sein du Groupe, un régime d'indemnités de départ en retraite, qualifié de régime à prestations définies. Il convient de noter qu'il n'existe aucun fonds externalisé permettant le financement de tout ou partie de l'engagement.

L'évaluation de ce régime a été réalisée selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation.

La comptabilisation des écarts actuariels a été effectuée selon la règle du corridor. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus pour le régime excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Le Groupe offre à ses cadres dirigeants certains avantages complémentaires non postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de la participation d'impôts, de la couverture sanitaire, de la mise à disposition de voitures de fonction et de carburant, de logements attribués.

Le coût des prestations accordées lié à ces régimes est peu significatif. Il est donc comptabilisé au fur et à mesure en charge.

L'option offerte par IAS 19 permettant la comptabilisation en capitaux propres de l'intégralité des écarts actuariels n'a pas été retenue par la SNIM.

### **Régime à cotisation définie**

La SNIM a décidé, la mise en place, à partir de janvier 2011, un système de retraite complémentaire qualifié de régime à cotisation définie avec comme caractéristiques principales :

- ✓ Une cotisation patronale de 10% et une cotisation salariale de 7% du salaire de référence 2010
- ✓ Le coût du service passé est pris en charge par la SNIM
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté (cf. 5.11 Hypothèses actuarielles)

Les dotations et les reprises sur l'indemnité de départ à la retraite sont comptabilisées en charge de personnel.

#### **3.16 Contrats de location**

Il existe au 31 décembre 2010 des contrats de location financement significatifs (voir 3.3 Immobilisations corporelles).

#### **3.17 Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable.

Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis :

##### **✓ Ventes de biens**

Le produit de la vente des biens est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le produit peut être évalué de façon fiable.

##### **✓ Contrats de construction**

Les produits des contrats sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits des contrats et les coûts des contrats sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de l'activité de chaque contrat à la date de clôture. Lorsqu'il est probable que le total des coûts d'un contrat sera supérieur au total des produits de ce contrat, la perte attendue est comptabilisée immédiatement en charge.

Sur ces contrats, le degré d'avancement est déterminé sur la base des coûts encourus à la date de clôture par rapport au total des coûts budgétés.

✓ **Intérêts**

Les produits des intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus.

### **3.18 Subventions publiques**

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites.

Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit, sur une base systématique, sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

### **3.19 Impôts**

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leurs valeurs comptables dans l'état de situation financière.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

La comptabilisation d'impôts différés provient du retraitement de la marge sur cession de stocks intragroupe.

### **3.20 Gestion de la devise fonctionnelle et de la devise de présentation des comptes**

La SNIM présente ses états financiers en monnaie locale, l'ouguiya. Cependant l'analyse économique des activités de la SNIM semble démontrer que l'ouguiya n'est pas la monnaie fonctionnelle du Groupe si l'on applique la norme IAS 21 révisée.

En cas d'option pour une monnaie fonctionnelle USD, la SNIM devra obtenir l'autorisation des autorités Mauritanienne pour présenter ses états financiers sur cette base.

Le paramétrage actuellement retenu dans le système d'information prévoit l'ouguiya comme monnaie fonctionnelle, le dollar étant utilisé comme monnaie parallèle. Toutefois le système permet d'éditer des comptes basés sur la monnaie parallèle USD. La situation nette établie sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM (convertie au taux moyen annuel) peut être estimée à 405 628 MUM à comparer à une situation de 401 398 MUM dans les comptes présentés. De même le résultat établi sur la base d'une monnaie fonctionnelle USD et présentée en UM peut être estimé à 155 886 MUM, à comparer à un résultat de 159 875 MUM présenté.

### **3.21 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

La SNIM utilise les instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés à son activité (risque lié à ses opérations d'exploitation, d'investissement et de financement).

Les instruments financiers dérivés, négociés pour couvrir l'exposition du Groupe aux risques liés à son activité ou à ses opérations de financement, sont qualifiés de couvertures de flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ils réduisent la variation de valeur des flux de trésorerie attribuables à une transaction future.

La SNIM n'utilise pas d'instruments financiers pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, excepté pour le risque de change ; ni pour couvrir un investissement net dans une activité à l'étranger.

### **3.21.1 Couvertures de flux de trésorerie respectant les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture**

Les variations de valeur de ces instruments sont enregistrées directement en capitaux propres pour la partie efficace de la relation de couverture, et en résultat de la période pour la partie inefficace de la couverture.

A la date de réalisation de la transaction couverte, les gains ou pertes différés par capitaux propres sont repris en résultat de la période de réalisation de la transaction couverte et au même poste de résultat que cette dernière.

La comptabilité de couverture cesse d'être appliquée lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsqu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture (tests d'efficacité). Dans ce cas, le gain ou la perte cumulée dégagé sur l'instrument de couverture initialement comptabilisé directement en capitaux propres, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que l'engagement pris ou la transaction prévue ne s'est pas produite.

Dans le cas de non réalisation de la transaction couverte, les variations de valeur cumulées comptabilisées directement en capitaux propres sont reconnues dans le résultat de l'exercice.

### **3.21.2 Instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture ne s'applique pas**

Les gains et pertes relatifs aux variations de valeur de l'instrument dérivé (tel que les ventes d'options ou les contrats conditionnels dits exotiques), sont enregistrés directement en résultat de l'exercice.

Tous les instruments financiers dérivés sont entrés dans l'état de situation financière à leur juste valeur dès que le contrat est négocié et sont, ultérieurement, réévalués à leur juste valeur à chaque arrêté comptable.

La valeur de marché des contrats à terme ferme et des swaps, au cours de leur vie et à leur échéance, est calculée par un prestataire extérieur sur la base des données au comptant et à terme à la date de valorisation des différents sous-jacents et des courbes de taux d'intérêt sans risque pour l'actualisation.

Au cours de la vie de l'option et à son échéance, la valeur de marché est déterminée par la société Forex grâce au modèle de Black and Scholes, sur la base des éléments suivants :

- Valeur de marché du sous-jacent,
- Prix d'exercice de l'option,
- Volatilité "à la monnaie forward",
- Taux d'intérêt sans risque,
- Date d'échéance de l'option.

### **3.22 Dividendes et intérêts**

Les dividendes sont comptabilisés lorsque l'actionnaire est en droit de percevoir le paiement.

Du fait de la politique comptable de l'entreprise, les dividendes et intérêts reçus sont classés en activité d'investissement dans le tableau des flux de trésorerie, les dividendes versés en activité de financement et les intérêts versés en activités opérationnelles.

### **3.23 Information sectorielle**

Le Groupe SNIM est dédié à l'activité d'extraction minière. En effet, compte tenu de la nature des services fournis, l'exposition du Groupe en termes de risque et les attentes en termes de rentabilité sont considérées comme homogènes. L'analyse de son activité s'effectue donc par zones géographiques qui constituent ainsi le premier niveau d'information sectorielle au sens de la norme IAS 14 "Informations sectorielles". Les zones géographiques sont définies en secteurs suivants :

- ✓ France,
- ✓ Allemagne,
- ✓ Belgique,
- ✓ Italie,
- ✓ Autres pays de l'Union Européenne,
- ✓ Chine,
- ✓ Autres.

### **3.24 Participation dans les entreprises associées**

## **Note de présentation du projet El Aouj**

### **a) Projet de joint venture**

La SNIM et la société australienne Sphere Investments ont signé le 22 octobre 2001 un accord de joint venture pour la conduite des recherches et études nécessaires pour la réalisation d'un projet de production de pellets pour la réduction directe à partir du minerai des guelbs El Aouj. Cet accord de partenariat définit les obligations des parties comme suit :

SNIM apporte un permis de recherche (droit d'exploration) sur la zone El Aouj comportant 5 guelbs,

Sphere réalise à ses frais une étude de faisabilité bancable complète.

A l'achèvement de cette étude de faisabilité bancable, Sphere doit obtenir 50% des droits sur la zone El Aouj. Les deux parties créeront une société commune dans laquelle elles détiendront 50% chacune. Cette société aura en charge la recherche des financements, la réalisation et l'exploitation du projet.

Le projet El Aouj comportera :

- Une mine d'une grande envergure,
- Une usine d'enrichissement (à sec et à l'eau),
- Une usine de pelletisation d'une capacité de 7MT/an,
- Une centrale électrique d'une capacité de 125 mégahertz,
- Des installations et services annexes.

Ces installations produiront 7MT/an de pellets de haute qualité destinés à la réduction directe. La production sera transportée par le chemin de fer de la SNIM et chargée dans les bateaux par le port minéralier de la SNIM en échange d'une rémunération acceptable qui sera fixée par un accord à conclure entre la SNIM et la future Société Projet.

Le financement nécessaire se situerait autour de 2,5 Mrd USD et sera apporté à hauteur de 30% au moins par les actionnaires.

### **b) Chronologie**

La SNIM et Sphère Investments ont décidé en 2006 d'ouvrir le capital de la future société à deux importants sidérurgistes arabes : la Saudi Basic Industries Corporation (SABIC) et Qatar Steel Company. Ces deux partenaires sont des consommateurs des pellets pour la réduction directe.

L'étude de préfaisabilité du projet a été rendue publique le 07 février 2007.

En mai 2007, la SNIM et Sphere ont fait une proposition de cession des 49,9% du projet El Aouj aux partenaires sidérurgistes SABIC et Qatar Steel pour un montant total de 375 MUSD.

Le 30 juillet 2007, un accord a été signé aux termes duquel la SNIM et Sphere cèdent aux partenaires 49,9% du projet El Aouj pour un montant de 375 MUSD.

Il est à noter que ce montant devait servir à financer les parts de la SNIM et de Sphere dans l'augmentation de capital de la Société Projet, pour porter celui-ci à 30% des investissements totaux à réaliser. En octobre 2007, la SABIC s'est retirée au profit de Qatar Steel qui a confirmé sa décision d'acheter 49,9% du projet. Le partenariat devait ainsi se poursuivre à trois; mais en 2008;

Qasco a dans un premier temps informé la SNIM de sa décision de limiter sa participation à 15%, avant de se retirer totalement du projet.

L'étude de faisabilité a été publiée en mars 2008.

En août 2008, Sphère, actionnaire à 100% de la société El Aouj S.A., a exclu de celle-ci tous les coûts qui n'étaient pas relatifs à la prospection et à l'évaluation du gisement, et, la SNIM a acquis 50% des titres de la société, renommée El Aouj Mining Company (EMC), pour 5 MUM.

SNIM et Sphere ont décidé de rechercher un troisième partenaire industriel et un appel d'offre a été élaboré.

Le rachat de Sphère par Xstrata a été effectif en novembre 2010.

Un programme de recherche aux guelbs de Tintekrate et de Bouderga a été décidé pour 2011 afin d'estimer les réserves minières de ces guelbs suivant le standard JORC en vue d'une meilleure valorisation du permis.

Aucune dépense significative n'a été engagée en 2010.

### **c) Traitement comptable**

Au 31 décembre 2009, la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été évaluée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur de la participation de la SNIM dans la joint venture El Aouj a été déterminée sur la base des dépenses de Sphere pour l'étude de faisabilité arrêtées au 31 décembre 2009 soit 12 280 MUM (cf. 4.3.1 participations dans les entreprises).

Dans le cadre de ce projet, la SNIM reçoit des actifs correspondants aux dépenses réalisées par Sphere en contrepartie d'un droit d'exploration apporté qui était partiellement valorisé dans les comptes de la SNIM.

#### 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers incluent ceux de la société, avec sa succursale de Paris, et ceux des sociétés (toutes Mauritanienues) sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif ou une influence notable. Le périmètre de consolidation se compose au total de 7 sociétés consolidées par intégration globale et une société consolidée par mise en équivalence.

La clôture des comptes de chaque entité du périmètre s'effectue au 31 décembre de chaque année.

	Forme Juridique	% droits de vote	% intérêt	Méthode de conso (1)
<b>SNIM</b>	<b>S.A</b>			<b>MERE</b>
<b>FILIALES MAURITANIE</b>				
SOMASERT	S.A	100%	100%	IG
SAFA	S.A	100%	100%	IG
SAMMA	S.A	53%	53%	IG
ATTM	S.A	100%	100%	IG
COMECA	S.A	94%	94%	IG
SAMIA	S.A	50%	50%	IG
GMM	S.A	21%	21%	MEE
GIP	S.A	68%	68%	IG
EL AOUI SA	S.A	50%	50%	MEE

(1) IG : Intégration globale  
 MEE : Mise en équivalence

#### **Perte de contrôle de la filiale GMM**

Le groupe Tino Horizonte Sahel (THS) est entré au capital de la GMM en date du 29 janvier 2009, induisant une perte de contrôle par la SNIM de 0,1%. La SNIM et le groupe THS ont conclu le 27 janvier 2010 un accord d'actionnaire décidant d'une augmentation de capital de la GMM pour une valeur totale de 1 800 000 dollars Américain, souscrite exclusivement par le groupe THS. Cette opération a conduit à la perte du contrôle de cette filiale par le Groupe.

## 5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

### 5.1 Immobilisations corporelles

Immobilisations évaluées à la juste valeur En millions d'ouguiyas	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	31/12/2010
Valeur Brute	187 113	11 301	(1 044)	197 370
Amortissements	110 910	6 896	(930)	116 876
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>76 203</b>	<b>4 405</b>	<b>(114)</b>	<b>80 495</b>

Immobilisations évaluées au coût	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	31/12/2010
Valeur Brute	167 678	16 344	(3 542)	180 480
Amortissements	81 673	9 872	(3 142)	88 403
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>86 005</b>	<b>6 472</b>	<b>(400)</b>	<b>92 077</b>

<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>354 791</b>	<b>27 645</b>	<b>(4 586)</b>	<b>377 850</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>192 583</b>	<b>16 768</b>	<b>(4 072)</b>	<b>205 279</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>44 441</b>	<b>67 905</b>	<b>(25 877)</b>	<b>86 469</b>
<b>VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>206 649</b>	<b>78 781</b>	<b>(26 391)</b>	<b>259 040</b>

Au cours de l'exercice, la SNIM a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 67 905 MUM.

Ces investissements concernent essentiellement :

- ✓ Projet Guelbs II pour 20 965 MUM
- ✓ Nouveau Port Minéralier pour 13 828 MUM
- ✓ Chemin de fer pour 7 448 MUM,
- ✓ Engins miniers pour 5 105 MUM,
- ✓ Modernisation des Réseaux Electriques de Zouerate pour 2 884 MUM
- ✓ Modernisation de la Maintenance de la voie 805 MUM
- ✓ Nouveau Centre de Formation pour 757 MUM

Aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice.

Il n'existe pas non plus de nantissement sur les immobilisations corporelles.

#### Coût d'emprunt incorporé

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût d'actifs au cours de la période se présente comme suit :

En million d'ouguiyas	Guelb2	Port minéralier	Total
Coûts d'emprunt incorporés	588	324	912

## Location-Financement (leasing financier)

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations en cours (**voir 5.1 Immobilisations corporelles**) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2009	Acquisitions	Transferts	31/12/2010
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	7 484	201	(7 686)	0
Divers matériels Guelbs II (part BID)		4 539		4 539
Matériels voie (part BID)		1 090		1 090
<b>Valeurs brutes</b>	<b>7 484</b>	<b>5 830</b>	<b>(7 686)</b>	<b>5 629</b>

Parmi ces immobilisations en cours au titre de Guelbs II et de la voie, 245 MUM d'immobilisations n'ont pas encore été versés par la BID.

La valeur comptable brute des leasings financiers compris dans les immobilisations finales (**voir 5.1 Immobilisations corporelles**) se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2009	Transferts	Cessions	31/12/2010
Renouvellement. Equipement. Port (part BID)	0	7 686		7 686
<b>Valeurs brutes</b>	<b>0</b>	<b>7 686</b>	<b>0</b>	<b>7 686</b>

## Obligation en matière de locations-financement

Paiements minimums de location en milliers USD	31/12/2010
Echéance 1 an	4 011
De la 2 à la 5e incluse	47 303
Plus de 5 ans	121 128
Moins charges financières futures	(39 720)
<b>Dette de location financement fin 2010</b>	<b>132 723</b>

### 5.1.1 Immobilisations évaluées à la juste valeur

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exception des catégories d'immobilisations qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000. Les valeurs réévaluées ont été confirmées au cours de l'exercice 2001 par un expert indépendant, le cabinet Met-Chem. Par ailleurs, certaines catégories d'immobilisations sont, depuis, réévaluées régulièrement, notamment au cours de l'exercice 2006. La juste valeur a été déterminée selon l'approche de coût de remplacement net d'amortissement, en raison de l'absence d'indication de marché.

L'estimation du coût de remplacement a été faite compte tenu des critères suivants :

- ✓ La valeur à l'état neuf,
- ✓ L'état technique de l'équipement et,
- ✓ La durée de vie totale et l'âge de l'équipement.

<b>VALEUR BRUTE</b> En millions d'ouguiyas	<b>31/12/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2010</b>
---	-------------------	---------------------	-----------------	-------------------

Installations complexes spécialisées	117 396	10 948	(1 044)	127 300
Matériel ferroviaire et de voie	69 717	353	-	70 070

<b>TOTAL</b>	<b>187 113</b>	<b>11 301</b>	<b>(1 044)</b>	<b>197 370</b>
--------------	----------------	---------------	----------------	----------------

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2010</b>
-----------------------	-------------------	------------------	-----------------	-------------------

Installations complexes spécialisées	78 088	4 492	(930)	81 649
Matériel ferroviaire et de voie	32 822	2 404	-	35 226

<b>TOTAL</b>	<b>110 910</b>	<b>6 896</b>	<b>(930)</b>	<b>116 876</b>
--------------	----------------	--------------	--------------	----------------

<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2010</b>
-------------------------------	-------------------	---------------------	-------------------	-------------------

Installations complexes spécialisées	39 308	6 457	(114)	45 651
Matériel ferroviaire et de voie	36 895	(2 052)	-	34 844

<b>TOTAL</b>	<b>76 203</b>	<b>4 405</b>	<b>(114)</b>	<b>80 495</b>
--------------	---------------	--------------	--------------	---------------

### 5.1.2 Immobilisations évaluées au coût d'entrée

<b>VALEUR BRUTE</b> En millions d'ouguiyas	<b>31/12/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2010</b>
---	-------------------	---------------------	-----------------	-------------------

Terrains	234	399	(6)	627
Aménagement terrains	217	8	(22)	203
Bâtiments	57 899	7 166	(675)	64 390
Matériel d'exploitation	97 147	7 960	(2 064)	103 042
Matériel transport	7 836	327	(734)	7 428
Matériel Informatique & bureaux	2 999	80	(16)	3 063
Mobilier bureaux & autres	1 346	405	(24)	1 727

<b>TOTAL</b>	<b>167 678</b>	<b>16 344</b>	<b>(3 542)</b>	<b>180 480</b>
--------------	----------------	---------------	----------------	----------------

<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2010</b>
-----------------------	-------------------	------------------	-----------------	-------------------

Terrains	6	-	(6)	-
Aménagement terrains	175	1	(3)	173
Bâtiments	20 464	2 705	(591)	22 578
Matériel d'exploitation	51 631	6 010	(1 831)	55 810
Matériel transport	6 020	809	(641)	6 188
Matériel Informatique & bureaux	2 596	155	(32)	2 720
Mobilier bureaux & autres	764	192	(21)	935

<b>TOTAL</b>	<b>81 658</b>	<b>9 872</b>	<b>(3 126)</b>	<b>88 403</b>
--------------	---------------	--------------	----------------	---------------

<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31/12/2010</b>
Terrains	228	399	-	627
Aménagement terrains	41	8	(19)	30
Bâtiments	37 435	4 461	(84)	41 812
Matériel d'exploitation	45 516	1 949	(233)	47 232
Matériel transport	1 816	(482)	(93)	1 241
Matériel Informatique & bureaux	403	(76)	16	343
Mobilier bureaux & autres	581	213	(3)	792
<b>TOTAL</b>	<b>86 020</b>	<b>6 472</b>	<b>(416)</b>	<b>92 077</b>

Le tableau suivant donne les valeurs brutes des immobilisations corporelles entièrement amorties qui sont encore en usage au 31 décembre 2010 :

<b>Désignation</b>	<b>Valeur brute</b>	
	<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>En millions d'ouguiyas</b>		
Bâtiments	9 934	9 769
Matériel Ferroviaire et voie	8 691	8 555
Installations complexes et spécialisées	49 942	48 343
Matériel d'exploitation	24 659	23 588
Matériel transport	2 810	2 914
Autres immobilisations corporelles	2 361	323
<b>TOTAL</b>	<b>98 398</b>	<b>93 491</b>

## 5.2 Actifs incorporels

<b>Variation des immobilisations brutes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>En millions d'ouguiyas</b>				
Valeurs incorporelles immobilisées	1 680	2 634	(117)	4 196
<b>TOTAL</b>	<b>1 680</b>	<b>2 634</b>	<b>(117)</b>	<b>4 196</b>

<b>Variation des amortissements</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>31/12/2010</b>
Valeurs incorporelles immobilisées	1 309	133	(110)	1 332
<b>TOTAL</b>	<b>1 309</b>	<b>133</b>	<b>(110)</b>	<b>1 332</b>

<b>Valeur nette des actifs incorporels</b>	<b>370</b>	<b>2 501</b>	<b>(7)</b>	<b>2 864</b>
--	------------	--------------	------------	--------------

Ces actifs incorporels correspondent à des logiciels et brevets acquis.

### 5.3 Autres actifs financiers

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Prêt et avances	1 475	1 066
Dépôts et cautionnements	38	34
Titres de participations	10	10
Participations dans les entreprises associées	14 511	6 151
<b>TOTAL</b>	<b>16 033</b>	<b>7 261</b>

Les participations dans les entreprises associées concernent :

- ✓ La participation dans El Aouj détenu à 50% par la SNIM pour 12 283 MUM
- ✓ La participation dans Mauritania Air Lines pour 1 500 MUM
- ✓ Et la participation dans Damane Assurance pour 720 MUM.

Les prêts et avances consentis aux salariés du Groupe ne portent pas d'intérêts. L'impact de l'actualisation n'étant pas jugé significatif, les prêts sont enregistrés à la valeur des montants prêtés.

Les dépôts et cautionnement sont évalués sur la base des montants décaissés. L'écart avec leur juste valeur n'est pas significatif.

### 5.4 Stocks et en-cours de production

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Matières premières au coût	47 375	41 764
Matières premières à la valeur nette de réalisation	24 588	21 652
Stocks de minerai de fer au cout	24 886	20 894
Stocks de minerai de fer à la valeur nette de réalisation	25 646	21 832
<b>Total des stocks au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation</b>	<b>50 234</b>	<b>43 484</b>

L'augmentation de stock de matières premières s'explique essentiellement par la progression du stock de pièces de rechange pour 3 331 MUM directement liée à l'acquisition de nouveaux engins, par l'augmentation du stock d'explosifs pour 1 707 MUM liée aux objectifs de terrassement non atteints (91% de réalisation du budget de terrassement) et par le stock de Gasoil pour 890 MUM (essentiellement effet prix).

Le Groupe ne pratique aucun nantissement sur stocks.

### 5.5 Clients et comptes rattachés

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Clients minerai	45 426	14 483
Autres Clients	11 367	9 516
<b>Total</b>	<b>56 793</b>	<b>24 000</b>

Il n'existe pas de risque de crédit sur les clients minerais. Une analyse des risques de non recouvrement pour les autres clients est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances.

Le montant des dépréciations sur les autres clients s'élève à 462 MUM au 31 décembre 2010 contre 180 MUM au 31 décembre 2009.

Le tableau de passage des dépréciations créances se présente comme suit :

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Dépréciation au 01 janvier</b>	<b>180</b>	<b>167</b>
Réévaluation change		
Dépréciation complémentaire	282	13
Utilisation	0	0
Reprises	0	0
<b>Dépréciation au 31 décembre</b>	<b>462</b>	<b>180</b>
Montant recouvré des créances dépréciées	0	0
Montants bruts des créances dépréciées	462	180

#### **5.6 Autres débiteurs**

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Fournisseurs débiteurs	2 688	811
Trustee	2 581	2 411
Créances fiscales	11 803	3 479
Comptes de régularisation	1 828	1 724
Débiteur divers	899	715
<b>TOTAL</b>	<b>19 798</b>	<b>9 141</b>

Les fournisseurs débiteurs concernent des avances.

Le Fonds Trustee est alimenté directement par la banque lors des encaissements des ventes clients et est destiné au remboursement des échéances liées aux emprunts du même nom.

Les créances fiscales incluent les avances à l'état sur la taxe unique et les crédits de TVA à récupérer.

Les comptes de régularisation sont composés de charges constatées d'avance.

Le compte de débiteurs divers se compose de créances sur le personnel, de créances les organismes sociaux et de créances diverses

## 5.7 Instruments financiers : Informations à fournir

### 5.7.1 Instruments financiers inscrits à l'état de situation financière

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers inscrits à l'état de situation financière se présentent comme suit :

Ventilation par catégorie d'instruments							
En millions d'ouguiyas	Valeur dans l'état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs dispo. à la vente	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Dettes et au coût amorti
Autres actifs financiers	1 269	1 269			50	1219	
Clients et comptes rattachés	47 344	47 344				47 344	
Autres débiteurs	14 599	14 599				14 599	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	138 539	138 539	75 423		63 116		
<b>Actifs</b>	<b>201 752</b>	<b>201 752</b>	<b>75 423</b>	<b>0</b>	<b>63 166</b>	<b>63 162</b>	<b>0</b>
Emprunts portant intérêts	79 195						79 195
Fournisseurs et comptes rattachés	23 798					23 798	
Autres créanciers	6 822					6 822	
<b>Passifs</b>	<b>109 816</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 621</b>	<b>79 195</b>

La juste valeur des autres actifs financiers (prêts, dépôts), clients et autres débiteurs n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti.

La juste valeur des clients, autres débiteurs, fournisseurs et autres créanciers n'étant pas jugée significative, ces éléments sont valorisés au coût amorti actualisé par le cours de clôture de leur devise transactionnelle.

Compte tenu de l'environnement spécifique de la SNIM (Absence de données de marché nécessaires pour déterminer une courbe des taux permettant le calcul de la valeur de marché des emprunts à taux préférentiels), les emprunts sont valorisés au coût historique.

### 5.7.2 Instruments financiers dérivés

#### Risque de change

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers liés au risque de change en cours (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2010				2009			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	en de	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal en milliers de devises	en de
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
<b>Risque de change</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Contrat à terme devises								
Euro	819	2 911	105 283		(46)	(178)	24 298	
JPY					(4)	(15)	60 000	
CHF	-	-			-	-		
CAD	13	47	3 750					
Options sur devises						0		
Euro	286	1 017	112 950	102 950	(28)	(107)	18 000	22 000
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			-	-		
CAD	20	70	4 750	4 750				
<b>b) Couverture de juste valeur (FVH)</b>								
Contrat à terme devises								
Euro	98	347	11 500		(105)	(401)	8 600	
Options sur devises								
Euro	67	240	5 000		27	102	4 000	
<b>c) Autres opérations</b>								
Options sur devises								
Euro	(535)	(1 902)	5 000	54 700	(162)	(620)	9 000	22 700
JPY	-	-			-	-		
CHF	-	-			-	-		
CAD	(4)	(13)		2 250				
<b>Total change</b>	<b>764</b>	<b>2 717</b>			<b>(319)</b>	<b>(1 219)</b>		

## Risque de prix sur les approvisionnements en matières premières

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers liés au risque de prix sur les matières premières (à la date de clôture) se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2010				2009			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal milliers tonnes Achetés	en de vendus	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal milliers tonnes Achetés	en de vendus
<b>Risque sur matières premières</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Swaps de matières premières								
Fuel	32	113	1 450		-	(2)	1 500	-
Gasoil	175	623	1 750		25	96	1 200	-
Autres					-	-		
Options sur de matières premières								
Fuel	32	115	1 050	1 050	58	221	1 100	1 100
Gasoil	130	461	1 100	1 100	57	218	1 300	1 300
Autres					-	-		
<b>b) Autres opérations</b>								
Options sur de matières premières								
Fuel	(5)	(16)		550	(56)	(215)	-	1 150
Gasoil	(13)	(45)		650	(38)	(146)	-	950
Autres	-				-			
<b>Total matières premières</b>	<b>352</b>	<b>1 250</b>			<b>45</b>	<b>173</b>		

## Risque de taux

Au 31 décembre 2010, les instruments financiers liés au risque de taux d'intérêt à la date de clôture se présentent comme suit :

Comptabilité de couverture	2010				2009			
	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal milliers de devises	en de	Juste Valeur en MUM	Juste Valeur en KUSD	Nominal milliers de devises	en de
			Achetés	vendus			Achetés	vendus
<b>Risque de taux d'intérêt</b>								
<b>a) Couverture de flux de trésorerie (CFH)</b>								
Swaps de taux d'intérêt								
EUR	(140)	(499)	61 000	-				-
JPY	-	-	-		-	-	-	
CHF	-	-	-		-	-	-	
Options sur taux d'intérêt								
Euro	106	375	40 000	20 000	-	-	-	
JPY	-	-	-		-	-	-	
CHF	-	-	-		-	-	-	
<b>b) Autres opérations</b>								
EUR	(143)	(507)	-		-	-	-	
JPY	-	-	-		-	-	-	
CHF	-	-	-		-	-	-	
<b>Total taux d'intérêt</b>	<b>(177)</b>	<b>(-630)</b>	<b>101 000</b>	<b>20 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>939</b>	<b>3 337</b>			<b>(274)</b>	<b>(1 046)</b>		

L'impact des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2010 sur le compte de résultat se présente comme suit :

Couverture de Flux de trésorerie Cash Flow Hedge	Montant en résultat	recyclé sur la période	Inefficacités enregistrées en résultat
Couverture de change	(473 156) USD		(1 131 428) USD
Couverture de taux		-	145 936 USD
Couverture de matières premières	104 674 USD		190 183 USD

Couverture de Juste Valeur Fair Value Hedge	Gains et pertes sur instruments de couverture	Gains et pertes sur éléments couverts	Inefficacités enregistrées en résultat
Couverture de change	491 985 USD	421 500 USD	(70 485) USD
Couverture de taux			
Couverture de matières premières			

## Objectif et politique de couverture

Le marché du minerai de fer est libellé en dollars américains ; par conséquent la totalité du chiffre d'affaires de la SNIM est réalisé en dollars américains.

La réglementation des changes en vigueur en Mauritanie interdit toute possibilité de gérer les risques de change contre la monnaie nationale.

La SNIM est donc exposée au risque de change contre le dollar américain sur des dépenses d'exploitation libellées en devise tierce (importation d'euros, en CAD contre des dollars américains).

Par ailleurs, pour financer son développement, la SNIM a contracté des emprunts libellés en dollars américains, en euros et en yen auprès de bailleurs de fonds internationaux.

En fonction de l'évolution du dollar américain contre ces devises, une part plus ou moins importante de recettes devra être affectée au service de la dette. Par conséquent, la SNIM est bien en situation de risque de change contre le dollar pour l'ensemble de sa dette exprimée en une devise tierce.

La Société a formalisé sa politique de gestion des risques et, notamment, son niveau de tolérance vis à vis de ces risques. Des procédures de mesure de l'exposition de la Société au risque de change (réalisé et prévisionnel) ont été établies. Ces procédures ont été approuvées par la Direction Générale et sont revues annuellement.

La société s'oblige à traiter ses opérations de couverture avec des banques de premier rang (Société Générale, BNP Paribas).

## Risque de change

Pour gérer son risque de change sur transactions, la politique de la Société consiste à couvrir le risque de change des engagements fermes et prévisionnels d'achats libellés en devises. Les instruments de couverture négociés ont une durée correspondant à celle des transactions fermes ou prévisionnelles. En règle générale, les instruments de couverture ont des échéances n'excédant pas un an.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, la Société a recours à des contrats d'achat à terme et des contrats d'achat ou de vente d'options sur devises. Généralement, les contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture (tunnel). Les instruments dérivés sont négociés de gré à gré auprès d'institutions financières de premier plan.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeurs des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeurs des contrats à terme) de la SNIM est exposée ci-dessous. Cette analyse repose sur les hypothèses suivantes : d'une part, une variation raisonnable du taux de change de l'euro, d'autre part, en admettant que toutes les autres variables restent constantes par ailleurs.

En USD	Variation de l'euro	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
2010	10%	1 775 753	27 998 201
	-10%	(5 708 280)	(24 405 822)

Dollar = 281.3 Ouguiya

## Risque de matières premières

Le Groupe est exposé au risque de variation des cours de matières premières sur ses transactions opérationnelles fermes ou prévisionnelles.

La politique du Groupe est de couvrir ces risques. Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des contrats d'achat ou de vente d'options sur matières premières ou des contrats de swap. Certains contrats de vente d'options font partie intégrante d'une stratégie globale de couverture.

L'horizon de gestion du Groupe est inférieur à un an.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeurs des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeurs des swaps) de la SNIM à une variation raisonnable du cours des matières premières, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

	Variation du prix des matières premières	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
En USD			
2010	10%	212 118	2 365 830
	-10%	(476 414)	(2 001 649)

## Risque de taux

Dans le cadre de différents accords avec ses contreparties, le Groupe est tenu de conserver un collatéral constitué en garantie de certaines opérations financières. Ces collatéraux sont placés auprès d'établissements bancaires et rémunérés à taux variable (libor). Le Groupe est donc exposé à un risque lié à la baisse des taux d'intérêt.

La politique du Groupe est de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses placements financiers à taux révisable.

Pour atteindre ses objectifs de couverture, le Groupe a recours à des instruments dérivés de taux d'intérêt et conclut des contrats de swaps et des contrats d'instruments conditionnels (caps, floors, collars).

Pour limiter les effets d'une baisse des taux USD sur le niveau de ses produits financiers, la SNIM a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de rémunération minimum.

L'analyse de la sensibilité du résultat avant impôt (liée aux variations de juste valeurs des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeurs des swaps) de la SNIM à une variation raisonnable du cours des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs.

	Variation des taux	Effet sur le résultat avant impôt	Effet sur les capitaux propres
En USD			
2010	5%	(8 049)	2 150 567
	-5%	(312 155)	(1 076 366)

## Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

L'essentiel du portefeuille client est constitué des clients minerais qui paient 90% de la commande par avance et 10% à 24 jours; pour ces clients, il n'existe pas de risque de crédit.

Pour les autres clients, de soldes généralement peu significatifs, une analyse des risques de non recouvrement est menée régulièrement afin d'adapter les éventuelles dépréciations de créances. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable telle que présentée dans la note [5.5](#).

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du Groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

## Risque de liquidité

La SNIM gère le risque d'être court en trésorerie par une gestion prévisionnelle des liquidités tenant compte de la maturité des investissements financiers et des estimations des flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Pour réduire d'avantage le risque d'illiquidité, 76% des emprunts contractés par la SNIM sont placés sous trustee. Le système de trustee consiste à prélever un montant sur les ventes mensuelles jusqu'à constitution des échéances avec six mois d'avance et ne peuvent être utilisés que pour le remboursement de ces emprunts.

Au 31 décembre 2010, 8% des dettes de la SNIM arrivent à échéance à moins d'un an contre 12% en 2009.

## Maturité

Le tableau suivant présente le profil de la maturité des passifs financiers au 31 décembre 2010 sur la base des paiements contractuels non actualisés.

Le principal ne tient compte que de la dette effectivement tirée par le Groupe SNIM au 31/12/2010.

Les charges d'intérêt correspondent aux intérêts sur la dette du Groupe SNIM totalement tirée au 31/12/2010.

Par conséquent, les futurs tirages sur la dette PDM et leurs charges d'intérêt correspondantes ne sont pas pris en compte pour l'établissement de ce tableau de maturité.

En millions d'ouguiyas	Moins 3 mois			3 à 12 mois		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant						
Intérêt	806	91	897	7 953	1 532	9 485
	1 à 5 ans			plus de 5 ans		
	Principal	Intérêt	Cash flow total	Principal	Intérêt	Cash flow total
Emprunts Portant						
Intérêt	55 038	8 008	63 046	19 971	1 527	21 498

## 5.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalents de trésorerie	144 220	50 119
Concours bancaires	(569)	(3 389)
<b>TOTAL</b>	<b>143 651</b>	<b>46 730</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque et les caisses.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, liquides et immédiatement convertibles.

Les concours bancaires comprennent les crédits ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

## 5.9 Capital social

Le capital social du Groupe au 31 décembre 2010 s'élève à 12 180 000 000 ouguiyas, soit 1 218 000 actions à 10 000 ouguiyas chacune. Le capital est entièrement appelé et libéré.

Le capital ne contient aucune action à droit de vote préférentiel.

Il est réparti comme suit :

	(Ouguiya)	(%)
État Mauritanien :	9 543 030 000	78,35%
Industrial Bank of Kuwait :	873 200 000	7,17%
Arab Mining Company :	689 790 000	5,66%
Irak Fund for External Development :	558 820 000	4,59%
Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM - Maroc) :	279 500 000	2,30%
Banque Islamique de Développement :	218 300 000	1,79%
Privés Mauritaniens :	17 360 000	0,14%
Total :	12 180 000 000	100,00%

Le poste prime d'émission est de MUM 6 477. Cette prime d'émission est relative aux précédentes augmentations du capital.

La réserve légale est calculée au taux de cinq pour cent des bénéfices annuels jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent du capital social.

Au 31 décembre 2010, la réserve légale présente un solde MUM 1 218.

## 5.10 Emprunts et dettes financières

### 5.10.1 Dettes sous Trustee

Les emprunts susmentionnés ont été couverts par un accord de Trust conclu en date du 7 juillet 1980 entre la Société, les bailleurs de fonds, le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, la Société Générale (pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France) et la Law Débenture Trust Corporation. Aux termes de cet accord, par le biais duquel cette dernière avait été désignée en tant que "Trustee", le compte de Trust serait régulièrement alimenté par des virements de fonds destinés au règlement des semestrialités dues aux bailleurs de fonds.

De plus, un autre accord avait été conclu en date du 7 juillet 1980 également entre la Société, les bailleurs de fonds, la Banque Centrale de Mauritanie et la Société Générale. Aux termes de ce dernier accord, par le biais duquel un compte de domiciliation serait ouvert auprès de la Société Générale pour recevoir tous les encaissements des ventes de minerai, la Société Générale

effectuerait les virements nécessaires au "Trustee" pour lui permettre d'honorer les dispositions stipulées dans l'accord de Trust susmentionné.

Le compte de Trust dont il est question ci-dessus a un solde débiteur de 2 581 MUM au 31 décembre 2010 contre 2 411 MUM au 31 décembre 2009. Il est imputé au poste "Débiteurs divers" (rubrique Autres débiteurs).

En millions d'ouguiyas	Devis e	Taux d'intérêt	Dernière Echéanc e	31/12/201 0	31/12/200 9
<b>Dettes sous trustee</b>					
Agence Française de Développement					
Emprunt n°. 70X	EUR	5,00%	2019	163	184
Emprunt n°. 90U	EUR	2,00%	2020	600	671
Banque Européenne d'Investissement (TO14)	EUR	3,00%	2010	-	469
BEI 6	EUR	3,07%	2015	4 992	5 485
BAD 2002	USD	Var.	2016	4 624	5 077
AFD (Centrale)	EUR	Var.	2019	7 352	7 590
AFD (Centre de formation)	EUR	Var.	2021	1 293	1 307
BEI VII (Centrale)	EUR	6,90%	2019	7 252	7 263
BID PORT	USD	Var.	2023	6 954	6 917
<b>PDM</b>					
<b>VOIE</b>					
BID	USD	Var.	2024	871	
<b>GUELDES II</b>					
BEI	USD	6,03%	2024	3 736	
BAD	USD	Var.	2024	6 582	
AFD	USD	Var.	2024	3 700	
BID	USD	Var.	2024	4 513	
<b>PORT</b>					
KFW NP1	USD	Var.	2022	6 664	
KFW NP2	USD	Var.	2022	600	
<b>Sous total</b>				<b>59 897</b>	<b>34 963</b>

### 5.10.2 Dettes hors Trustee

Il s'agit d'emprunts relatifs aux projets miniers qui ne rentrent pas dans le cadre du Trustee et dont le remboursement s'effectue directement auprès des prêteurs.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2010	31/12/2009
Dettes hors trustee					
Banque Européenne d'Investissement					
Emprunt (SAFA)	EUR	3,00%	2013	141	188
Emprunt (ATM)	EUR	6,68%	2011	0	211
Banque Islamique de Développement	USD	0,00%	2009	228	215
Banque Africaine de Développement	USD	Var.	2011		1 346
Banque Marocaine pour le Commerce Extérieur (ATM)	EUR	4,30%	2012	3 431	
Société Générale de Mauritanie (ATM)	MRO	10,40%	2015	1000	
Prime à Payer	USD		2 015	78	
<b>Sous total</b>				<b>4 878</b>	<b>1 960</b>

### Situation des Conventions de Financement PDM

Projet	Prêteur	Devise	Taux	Dernière Échéance	Total Millions MRO	Tiré Millions MRO	Non Tiré Millions MRO
Guelbs II	AFD	EUR	Var	2024	27 707	3 694	24 012
	BEI	EUR	Fixe	2024	27 707	3 694	24 012
	BAD	USD	Var	2024	49 228	6 582	42 645
	BID	USD	Var	2023	22 504	4 513	17 991
	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	20 688	-	20 688
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	14 777	-	14 777
Port	Banques commerciales (tranche 1)	EUR	Var	2022	12 930	595	12 335
	Banques commerciales (tranche 2)	EUR	Var	2022	14 777	6 650	8 127
Voie	BID	USD	Var	2025	7 876	871	7 005
<b>Total</b>					<b>198 192</b>	<b>26 599</b>	<b>171 592</b>

### 5.10.3 Dettes rééchelonnées

Dans le cadre du huitième club de Paris, réuni le 08 juillet 2002, et suite à l'accord bilatéral signé entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie en date du 26 Mai 2003, la dette française rééchelonnée dans le cadre des accords d'allègement III, IV, V et VI est annulée au profit de l'État Mauritanien, dans le cadre de l'initiative PPTE (Pays pauvres très endettés). La dette rééchelonnée de la SNIM, relative à ces allègements, a été réorganisée par un protocole d'accord signé entre le Ministère des Finances et la SNIM en date du 21 août 2003. Ce protocole définit les modalités de paiement à l'État mauritanien de la dette rééchelonnée de la SNIM, initialement due à la Banque de France et à la Coface.

Le montant total de ce protocole d'accord (Accord 8) est de 15 235 989,75 EUR, représentant le service de la dette du 30 juin 2002 au 30 juin 2019 au titre des accords III, IV, V et VI, dont 12 763 021,30 EUR de principal (correspondant au solde non remboursé sur ces accords) et 2 472 968,44 EUR d'intérêts. Le solde de cet accord est de 3 016 MUM au 31 décembre 2010 contre 3 289 MUM au 31 décembre 2009.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2010	31/12/2009
Dettes rééchelonnées					
Abu Dhabi Fund for Arab Economic Development			1 989	-	104
Rééchelonnement OECF					
Echéances rééchelonnées sur la dette française					
Accord 8	EUR	3,00%	2 019	3 016	3 289
<b>Sous total</b>				<b>3 016</b>	<b>3 394</b>

#### 5.10.4 Dettes rétrocédées

Dans le cadre du SYSMIN, l'Union Européenne a accordé à l'État mauritanien une subvention de 58 millions d'euros par convention No. 5 546 /Mau en date du 23 octobre 1995. La convention prévoit la rétrocession de la subvention sous forme de prêt à la SNIM pour la réhabilitation de certaines de ses installations industrielles. Dans le cadre de cette rétrocession, un accord tripartite définissant les modalités de remboursement a été cosigné par l'Union Européenne, le Gouvernement Mauritanien et la SNIM. Cet accord définit les modalités de la rétrocession sous forme d'une subvention non remboursable, équivalente au montant alloué à l'assistance technique, soit 0,8 millions d'euros et d'un prêt remboursable de 57,2 millions d'euros.

Le solde non remboursé de cette subvention s'élève à MUM 7 259 au 31 décembre 2010 contre MUM 8 984 au 31 décembre 2009.

La Société s'était engagée, dans les contrats de la plupart des prêts susmentionnés, à respecter certaines conditions dont, entre autre, le règlement des sommes dues à leurs échéances, l'assujettissement des distributions de dividendes à certaines conditions et le maintien des ratios d'endettement et de service de la dette.

En cas d'infraction à ces conditions, ou à l'une d'entre elles, les prêteurs pourraient arrêter les débloques de fonds ou exiger le remboursement immédiat des emprunts.

En millions d'ouguiyas	Devise	Taux d'intérêt	Dernière Échéance	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dettes rétrocédées</b>					
(subvention rétrocédée)					
Saudi Fund for Development	SAR	1,00%	2 039	653	627
Communauté Economique Européenne (Sysmin 1)	EUR	0,50%	2 028	4 000	4 265
Fonds Africain de Développement	UCB	0,75%	2 038	4 065	3 911
Communauté Economique Européenne	EUR	3,00%	2 015	7 259	8 984
<b>Sous total</b>				<b>15 977</b>	<b>17 787</b>
<b>TOTAL EMPRUNTS</b>				<b>83 769</b>	<b>58 104</b>
<b>Emprunts à moins d'un an</b>				<b>8 759</b>	<b>7 092</b>
<b>Emprunts à long et moyen terme</b>				<b>75 010</b>	<b>51 012</b>

Les emprunts à moins d'un an correspondent à la part des emprunts qui sera remboursée au cours des douze prochains mois.

### 5.11 Obligations au titre des retraites

En millions d'ouguiyas	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour IDR	6 969	753	490	7 232
Provisions pour retraite complémentaire		6 751		6 751
<b>TOTAL</b>	<b>6 969</b>	<b>7 504</b>	<b>490</b>	<b>13 983</b>

### Descriptif du régime à prestation définie

Au moment de son départ à la retraite, une indemnité est versée au salarié en fonction :

- ✓ du salaire au moment du départ de la société,
- ✓ de l'ancienneté du salarié dans la société.

Il convient de noter que cette indemnité est versée sans condition de présence dans la société au moment du départ à la retraite.

### Hypothèses actuarielles

L'engagement a été déterminé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à date d'évaluation. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Hypothèses	Hypothèses retenues
Age de départ à la retraite	60 ans
Taux d'augmentation des salaires	4,16%
Taux d'actualisation	8,43%
Taux de mortalité	TM 60-64 – 20%
Taux de rotation du personnel	3,87%

La méthode retenue pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels est la règle dite du corridor.

	31/12/2010	31/12/2011
Début de période	01-janv-10	01-janv-11
Fin de période	31-déc-10	31-déc-11
Taux d'actualisation de l'évaluation	8,43%	8,43%
Taux d'intérêt sur la dette	8,43%	8,43%
Taux de rendement des placements attendu	NA	NA
Durée résiduelle moyenne d'activité attendu	6 ans	6 ans

## Variation de la dette actuarielle

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2011
Dette actuarielle à l'ouverture	4 613	7 409
Coût des services rendus	276	(57)
Coût financier	506	625
Cotisations employés	0	0
Modifications de régime	0	0
Acquisition / Vente	0	0
Réductions / Cessations	0	0
Perte et (Gains) actuariels	2 474	0
Prestations payées	(460)	(268)
Autres	0	0
<b>Dettes actuarielles à la clôture</b>	<b>7 409</b>	<b>7 708</b>

## Variations des placements

Les prestations définies par la SNIM ne sont pas adossées à des placements.

### Couverture financière

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2011
Couverture financière	(7 409)	(7 708)
Calcul du corridor	741	771
Pertes et gains actuariels	(170)	(171)
Pertes et gains actuariels à amortir	599	628
Pertes et gains amortis sur la période	(28)	(29)
<b>Provision</b>	<b>6 809</b>	<b>7 080</b>

## Coût sur la période

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2011
Coût des services rendus	276	(57)
Coût financier	506	625
Rendement prévu des placements	0	0
Amortissement des pertes et gains actuariels	(28)	(29)
Amortissement des modifications de régime	0	0
Effet des réductions / Cessation	0	0
<b>Coût total</b>	<b>753</b>	<b>539</b>
Prestations versées et non remboursées par le fonds	(460)	(268)
<b>Coût total</b>	<b>293</b>	<b>271</b>

## **Descriptif du régime à cotisation définie**

Pour les agents SNIM de nationalité Mauritanienne sous contrat à durée indéterminée et en cours postérieurement à 2010, au moment du départ à la retraite, du décès ou du licenciement à l'initiative de l'entreprise, une indemnité lui est versée qui est égale à cent vingtième :

- ✓ la cotisation patronale 10% et la cotisation salariale 7% du salaire de référence
- ✓ Les revenus des placements des cotisations patronales et salariales
- ✓ Le coût des services passés pris en charge par SNIM (10% du salaire de référence 2010)
- ✓ Le salaire de référence est le salaire de base majoré de la prime d'ancienneté

Dans les autres cas, seules les cotisations salariales et les revenus du placement des cotisations salariales sont versés au salarié.

## **Hypothèses actuarielles**

La charge a été déterminée sous les hypothèses suivantes :

- ✓ Une souscription de la totalité des salariés
- ✓ Pas de charge sociale due au titre de la retraite complémentaire
- ✓ Convergence des taux en 20 ans vers 5% est prise, soit une prime de risque de 3% par rapport à l'inflation
- ✓ Aucun taux de rendement garanti
- ✓ Le taux de revalorisation correspond au taux de rendement financier qui est égal à 9%.

### **5.12 Provisions**

Les provisions couvrent le risque lié aux conflits et litiges avec le personnel sortant. Ces provisions ne sont pas actualisées car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

En millions d'ouguiyas	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions pour risques	275	757	504	528
<b>TOTAL</b>	<b>275</b>	<b>757</b>	<b>504</b>	<b>528</b>

### **5.13 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Le poste dettes fournisseurs s'analyse comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Fournisseurs	25 498	19 351
Factures à recevoir	1 474	253
Effets à payer		
<b>TOTAL</b>	<b>26 972</b>	<b>19 604</b>

Il n'existe pas de dettes fournisseurs escomptées à la date de la clôture.

### **5.14 Impôts**

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Taxe unique SNIM	12 922	5 652
Impôts sur les traitements et salaires	228	186
<b>TOTAL</b>	<b>13 150</b>	<b>5 839</b>

La SNIM dispose d'un régime particulier, notifié par une convention signée en date du 23 décembre 1998 entre l'État mauritanien - représenté à ce titre par le Ministre des Finances et le Ministre des Mines et de l'Industrie - et la société. Cette convention fut conclue pour une durée de 20 ans à compter du 1er janvier 1999. Elle garantit à la Société son autonomie de gestion et la liberté d'importation.

La taxe unique comprend l'ensemble des impôts exigibles sur les bénéfices de l'exercice. En vertu de la convention particulière avec l'État, la SNIM est redevable de la taxe unique, par laquelle elle verse à l'État une redevance annuelle égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant signé en décembre 2008 portant sur l'assiette de la taxe unique.

Aux termes de cet avenant, la taxe unique est égale à 9% du chiffre d'affaires FOB réalisé à l'exportation du minerai de fer majoré du montant des surestaries.

La taxe unique a augmenté sensiblement en raison de la hausse du chiffre d'affaires.

Il n'y a pas lieu de constater des impôts différés, car il n'y a pas de différence entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs de l'état de situation financière.

La SNIM verse également une somme forfaitaire annuelle de 80 millions d'ouguiyas représentant la totalité de l'imposition des compensations d'impôts et taxes et des avantages en nature accordés par la SNIM à son personnel.

Compte tenu du fait que les échéances de la taxe unique et du crédit de TVA sont similaires, que ces montants sont recouverts ou versés par la même administration et qu'il existe un droit légal de compensation, seul le montant net a été comptabilisé.

### 5.15 Autres taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
TVA à décaisser	792	632
Autres taxes	498	631
<b>TOTAL</b>	<b>1 290</b>	<b>1 264</b>

La convention signée entre l'État mauritanien et la SNIM l'exonère du paiement de tous droits de douane et taxes assimilées ainsi que de tous impôts, droits, taxes et redevances de toutes natures relatifs à tous produits, équipements et services de même que sur les activités de recherche minière pour le fer et de recherche d'eau. Elle exonère aussi du règlement de tous les droits de douanes et les taxes assimilées sur tous les matériels, matériaux, fournitures et matières consommables importés par les entreprises et leurs sous-traitants et destinés aux travaux effectués pour le compte de la SNIM.

La convention particulière fut l'objet d'un avenant N° 1 signé le 19 juin 2001 portant sur l'introduction de la TVA et l'assujettissement du Groupe à cette taxe.

Aux termes de cet avenant à la nouvelle convention, la SNIM est soumise à la Taxe sur la Valeur Ajoutée sur les livraisons de biens et services non directement liés à l'exploitation industrielle et minière.

### 5.16 Autres créiteurs

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Clients créiteurs	5 027	3 989
Personnels et comptes rattaches	2 086	1 792
Dividendes à payer	24	22
Autres dettes et comptes de régularisation	2 530	1 220
<b>TOTAL</b>	<b>9 668</b>	<b>7 023</b>

Les autres dettes et compte de régularisation incluent principalement les charges à payer et les intérêts courus.

## 6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Chiffre d'affaires

La production vendue représente les ventes de minerai de fer pour la somme de 303 522 MUM (1 092 632 586 dollars américains) pour l'exercice 2010 (Somme nette de surestaries). Les ventes de minerai de fer sont faites en quasi-totalité à différents pays d'Europe Occidentale et à la Chine. Trois clients réalisent 58% du chiffre d'affaires global de l'exercice 2010

#### 6.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La répartition par zone géographique se présente comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Chine	130 028	68 841
France	48 769	19 534
Allemagne	39 883	19 466
Autres	39 191	12 904
Italie	38 949	26 915
Belgique	18 226	1 213
Spain	4 397	667
Angleterre		397
<b>TOTAL</b>	<b>319 443</b>	<b>149 937</b>

### 6.2 Produits des activités annexes

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Loyers, cessions de matière, télécom	148	95
Locations d'immeubles et matériel	99	127
Prestations diverses	2 015	1 266
Mise à disposition personnel	23	
Cessions diverses	630	660
<b>TOTAL</b>	<b>2 915</b>	<b>2 147</b>

L'augmentation des prestations diverses est liée à la vente de ferraille.

### 6.3 Autres produits opérationnels

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Rabais, remise et ristournes obtenues	109	52
Produits et Profits	1 038	351
Reprises / provisions	(294)	15
Profits / cession	49	1
<b>TOTAL</b>	<b>901</b>	<b>419</b>

L'augmentation des produits et profits divers correspond à la pénalité de retard reçue de Sandvik Mining & Construction.

#### 6.4 Matières consommables

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Matières & marchandises consommées	(64 448)	(56 538)
Vivres consommés & produits d'entretien	(725)	(586)
Achats eau électricité	(552)	(600)
Matières & fournitures	(101)	(97)
Matières consommées DSP	(8)	(8)
<b>TOTAL</b>	<b>(65 833)</b>	<b>(57 830)</b>

L'augmentation des charges de matières consommables s'explique principalement par une hausse du coût du Gasoil (3 168 MUM principalement lié à un effet prix), par une hausse du coût du fuel (2 268 MUM), et une hausse sur les pièces de rechange d'engins (819 MUM) et sur les Roues (518 MUM) en liaison avec la hausse de l'activité (Chargement 7%, culbutage 10%).

#### 6.5 Frais de personnel

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Charges salariales	(18 568)	(16 475)
Charges sociales	(2 047)	(1 761)
Provision IDR	(263)	177
Retraite complémentaire	(6 751)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(27 629)</b>	<b>(18 059)</b>

L'augmentation des frais de personnel est liée à la comptabilisation de la retraite complémentaire au titre des services passés de 6,751 MUM et à l'augmentation des salaires de 1 933 MUM dont 1 619 MUM correspondant une prime de 2,5 mois de salaire par salarié dans l'entité SNIM.

L'évolution de l'effectif du Groupe par catégories se présente de la façon suivante :

	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	363	335
Maîtrises	2 710	2 592
Ouvriers	2 193	2 285
<b>TOTAL</b>	<b>5 266</b>	<b>5 212</b>

Les effectifs moyens sont calculés sur la base des salariés présents à la fin de chaque mois.

### 6.6 Dotations aux amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(16 286)	(15 794)
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	(49)	(129)
Dotations aux provisions (risques et charges)	(273)	(1)
Autres dotations aux provisions	(4 049)	(6 595)
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>(20 656)</b>	<b>(22 519)</b>

### 6.7 Impôts et Taxes

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Impôts sur Avantage	(80)	144
Impôts Divers	(464)	(471)
<b>TOTAL</b>	<b>(544)</b>	<b>(328)</b>

### 6.8 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Charges liées à l'investissement	(13 352)	(10 155)
Charges liées à l'activité	(3 450)	(3 254)
Autres	(5 768)	(1 717)
<b>TOTAL</b>	<b>(22 570)</b>	<b>(15 127)</b>

Les charges liées à l'investissement concernent principalement les frais de déplacement, les assurances ainsi que les frais d'études et recherche.

Les charges liées à l'activité concernent principalement les voyages, honoraires et les commissions. L'augmentation des autres charges correspond aux subventions accordées à la Fondation SNIM (Recettes des ventes de Ferrailles et son budget de fonctionnement).

### 6.9 Produits financiers

Les produits financiers se décomposent de la manière suivante :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	1 302	2 145
Produits sur instruments financiers	1 072	1 996
Gains de change	12 545	8 682
Autres produits financiers	1 542	917
<b>TOTAL</b>	<b>16 462</b>	<b>13 739</b>

Les produits financiers ont été essentiellement générés par des gains de change. Ces derniers se décomposent de la manière suivante :

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Gains de change latents	313	22
Autres gains de change	12 232	8 660
<b>TOTAL</b>	<b>12 545</b>	<b>8 682</b>

L'augmentation des autres gains de change correspond principalement à la réévaluation des comptes de trésorerie en devise au taux de clôture de l'exercice 2010.

#### **6.10 Charges financières**

Les charges financières se décomposent de la manière suivante :

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Intérêts et charges assimilées	(2 223)	(2 091)
Pertes de change	(18 353)	(10 003)
Charges sur instruments financiers	(1 309)	(761)
Autres charges financières	(1 105)	(962)
<b>TOTAL</b>	<b>(22 990)</b>	<b>(13 817)</b>

La hausse des charges financières est due principalement à la perte de change liée à la réévaluation des comptes de trésorerie et stock de la dette au taux de clôture.

Ces pertes de change se décomposent de la manière suivante :

<b>En millions d'ouguiyas</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Pertes de change latentes	(3 077)	(306)
Autres pertes de change	(15 276)	(9 697)
<b>TOTAL</b>	<b>(18 353)</b>	<b>(10 003)</b>

## 7. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1 Retraitement des amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	17 229	15 960
Dotations aux amortissements des actifs incorporels	133	162
Dotations aux provisions (risques et charges + IDR)	7 318	742
Pertes d'actifs immobilisés	396	93
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>25 076</b>	<b>16 957</b>

### 7.2 Variation du BFR

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Diminution (augmentation) Stocks et en-cours	(6 750)	3 921
Diminution (augmentation) Clients et comptes rattachés	(32 793)	(3 510)
Diminution (augmentation) Autres débiteurs	(9 653)	1 264
Augmentation (diminution) Fournisseurs et comptes rattachés	6 383	(2 357)
Augmentation (diminution) Etat et autres collectivités locales	67	(1 363)
Augmentation (diminution) Autres créditeurs	2 623	3 104
Variation des actifs destinés à la vente	(34)	
<b>VARIATION DU BFR</b>	<b>(40 157)</b>	<b>1 059</b>

### 7.3 Décaissements liés à des acquisitions d'immobilisations

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Acquisition d'immobilisations corporelles	(64 917)	(35 683)
Acquisition d'actifs incorporels	(2 634)	(195)
Acquisition d'actifs financiers nets	(2 504)	(408)
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>(70 055)</b>	<b>(36 287)</b>

### 7.4 Reprises sur amortissements et provisions

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Production immobilisée	(4 306)	(3 975)
Reprise sur amortissements & provisions	(2)	(239)
<b>TOTAL ACQUISITIONS</b>	<b>(4 308)</b>	<b>(4 214)</b>

### 7.5 Gains / Pertes de change

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Gains / perte de changes sur emprunts	2 747	301
Gains nets sur instruments financiers	(155)	(793)
<b>TOTAL</b>	<b>2 592</b>	<b>(492)</b>

### 7.6 Trésorerie Nette

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Trésorerie et équivalent de trésorerie	144 220	50 119
Concours bancaires	(569)	(3 389)
<b>Trésorerie NETTE</b>	<b>143 651</b>	<b>46 730</b>

## 8. AUTRES ENGAGEMENTS ET PASSIFS

Les engagements hors bilan se présentent comme suit :

En millions d'ouguiyas	31/12/2010	31/12/2009
Crédits documentaires en cours	12 333	5 968
Cautions reçues des entrepreneurs	4 551	2 527
Reliquats des fonds non débloqués	189 509	204 676

## 9. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les transactions réalisées avec les parties liées ne sont pas significatives.

Elles portent essentiellement sur la cession (de matières et de carburant) ainsi que sur des prestations d'atelier.

Ce tableau récapitule les prestations intragroupes réalisées en 2010 en millions MRO :

	ATTM	COMECA	SAMMA	SAMIA	SOMASERT	GMM	SAFA	GIP	SNIM	TOTAL
<b>ATTM</b>									4 175	4 175
<b>COMECA</b>			0	1			0		731	732
<b>SAMMA</b>	10	6				10	5		333	364
<b>SAMIA</b>										-
<b>SOMASERT</b>	3	5	2			0	3		475	488
<b>GMM</b>										-
<b>SAFA</b>	2	9							1 334	1 345
<b>GIP</b>									64	64
<b>SNIM</b>	164	55	22	7	74		94	6		424
<b>TOTAL</b>	180	75	25	8	74	11	103	6	7 111	7 592

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants des filiales ne sont pas communiquées pour des raisons de confidentialité.

## **10. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE**

Nomination d'un nouvel Administrateur Directeur Général :

M. Mohamed Abdellahi Ould Oudaâ a été nommé le 28 Février 2011 en remplacement de M. Taleb Ould Abdival.

SNIM et THS ont convenu le 23 mars 2011 de mettre fin à leur participation.

THS se retire définitivement du capital de la GMM au profit de la SNIM et renonce irrévocablement à toute réclamation liée à sa participation dans le capital en contrepartie d'une compensation financière dont les modalités seront déterminées ultérieurement.

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est en mesure d'impacter les comptes de façon significative.

#### **Résolution A.G.O N° 1/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité d'Administrateurs :

- **M. Mohamed Abdellahi OULD OUDAA**, représentant l'Etat mauritanien, en remplacement de **M. Taleb OULD ABDIVALL**
- **M. Brahim Ould Chadli**, représentant l'Etat mauritanien, en remplacement de **Mr Amedi Camara**
- **M. Yeslem Ould Hamdane**, représentant l'Etat mauritanien, en remplacement de **M. Sidi Mohamed Ould Bakha**

Ces nominations sont valables pour une durée de 6 (six) ans et prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

#### **Résolution A.G.O N° 2/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du départ de **Monsieur Taleb Ould Abdivall** en sa qualité d'administrateur de la Société, ratifie la cooptation par le conseil d'administration de la Société en date du 28 Février 2011 de **Mohamed Abdellahi OULD OUDAA**, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur **Taleb Ould Abdivall**

**Monsieur Mohamed Abdellahi OULD OUDAA** a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et n'être frappé d'aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction pouvant mettre obstacle à cette désignation.

#### **Résolution A.G.O N° 3/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes et les Opérations consolidés du Groupe SNIM pour l'exercice 2010, approuve ces comptes consolidés indiquant un bénéfice net de **159 875 millions MRO**.

#### **Résolution A.G.O N° 4/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes et les Opérations de la SNIM pour l'exercice 2010, approuve ces comptes indiquant un bénéfice net de **158 730 millions MRO**.

#### **Résolution A.G.O N° 5/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice comme suit :

• <b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>158 730 MUM</b>
• <b>Report antérieur</b>	<b>153 765 MUM</b>
• <b>Bénéfice distribuable</b>	<b>312 495 MUM</b>
• <b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>55 555 MUM</b>
• <b>Report à nouveau</b>	<b>256 940 MUM</b>

Le bénéfice à distribuer se répartit comme suit :

- Dividendes entre actionnaires : 39 682 MUM
- Contribution de la SNIM au plan de solidarité nationale: 15 873 MUM

#### **Résolution A.G.O N° 6/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011, la somme globale de **291 millions MRO**. Le Conseil répartira cette somme entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

#### **Résolution A.G.O N° 7/41**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice de sa mission durant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010.

# Table des Matières

	Page
<b>❶ Informations sur la SNIM</b>	
– Repères institutionnels	3
– Actionnariat	3
– Gouvernance de l'entreprise	4
– Composition du Conseil d'Administration	5
<b>❷ Message du Président du Conseil d'Administration</b>	6
<b>❸ Faits marquants en 2010</b>	7
<b>❹ Rapport de Gestion</b>	
– Situation du marché mondial	8
– Production	9
– Ventes	11
– Finance	12
– Recherche	13
– Programme de développement et de modernisation	14
– Ressources humaines	18
– Achats et logistique	19
– Système de management environnemental	20
– Audit général interne	20
– Comptes sociaux certifiés	21
<b>❺ Diversification</b>	25
<b>Fondation SNIM</b>	28
<b>❻ Rapport de l'auditeur indépendant et du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	29
<b>❼ Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'Année 2009</b>	77





N° 2011/39677

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :  
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

## SOCIETE NATIONALE INDUSTRIELLE ET MINIERE (S.N.I.M)

pour les activités suivantes :  
for the following activities:

RECHERCHE ET EXPLOITATION DE GISEMENTS DE FER, TRAITEMENT  
ET ENRICHISSEMENT DU MINERAL, MANUTENTION, CHARGEMENT, STOCKAGE,  
TRANSPORT FERROVIAIRE ET PORT MINERALIER.  
SERVICES ET ACTIVITES SUPPORT DE L'EXPLOITATION :  
MAINTENANCE DES ENGINES ET DES INSTALLATIONS,  
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ENERGIE, ACHATS ET APPROVISIONNEMENT,  
INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CAPTAGE ET ALIMENTATION,  
ASSAINISSEMENT DES UNITES INDUSTRIELLES ET DES CITES DE ZOUERATE  
ET DE CASADO (NOUADHIBOU) Y COMPRIS LES CLINIQUES  
AINSI QUE LES BASES VIE DISPOSEES LE LONG DES 750 KM DE VOIES FERREES.

(Traduction en anglais en annexe n°1) (English translation on appendix n°1)

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :  
has been assessed and found to meet the requirements of:

### ISO 14001 : 2004

et est déployé sur les sites suivants :  
and is developed on the following locations:

Zouerate BP 42 MR-ZOUERATE

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)  
This certificate is valid from (year/month/day)

2011-02-23

Jusqu'au\*  
Until\*

2014-02-22

Directrice Générale d'AFNOR Certification

Managing Director of AFNOR Certification

F. MÉAUX

Seul le certificat électronique, consultable sur [www.afnor.org](http://www.afnor.org), fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.  
Only the electronic certificate, accessible on [www.afnor.org](http://www.afnor.org), attests in real time that the company is certified.  
CERTIF 08253 / 102010 / AFAQ est un marque déposée. AFAQ is a registered trademark.

001 - 2011/01 -